

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1997)

Rubrik: Europe orientale et Asie centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/B. Heger

Ces dernières années, le CICR a ouvert des ateliers d'appareillage orthopédique et des centres de rééducation dans le Sud-Caucase pour venir en aide aux amputés, notamment aux victimes de mines terrestres. En 1997, le CICR a appareillé plus de 7 000 de ces personnes dans ses ateliers et fourni quelque 19 000 composants orthopédiques à d'autres centres orthopédiques.

Europe orientale

Délégations régionales CICR :

Kyiv
Moscou

Sud-Caucase

Délégations CICR :

Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Asie centrale

Délégations CICR :

Tadjikistan

Délégation régionale CICR :

Tachkent

Personnel

Expatriés CICR ¹ :	117
Sociétés nationales ¹ :	35
Employés locaux ² :	753

Dépenses totales :

CHF 65 538 137

Répartition des dépenses :

	CHF
Protection/activités de recherches :	16 057 924
Secours matériels :	26 455 200
Activités de santé :	7 128 945
Coopération avec les Sociétés nationales :	1 798 822
Promotion/diffusion :	5 537 457
Soutien opérationnel :	5 130 373
Participation aux frais généraux :	3 429 416



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1997

EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

En 1997, pour la première fois depuis des années, des accords de cessez-le-feu étaient en vigueur dans tous les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale qui étaient auparavant touchés par les conflits consécutifs à l'effondrement de l'ex-Union soviétique. C'était notamment le cas au Tadjikistan, où la cessation des hostilités avait fait l'objet d'un accord à la fin du mois de décembre 1996 et avait été suivie par la création d'une commission nationale de réconciliation. Toutefois, dans la plupart des cas, la guerre ouverte a fait place à une impasse du type « ni guerre ni paix » et aucune solution durable n'a été trouvée aux problèmes réels au cœur des conflits. Des flambées de violence sporadiques et la menace persistante des mines antipersonnel ont continué de faire de nombreuses victimes et, sur le plan politique, aucun progrès véritable n'a empêché les combats de reprendre, en raison de problèmes déjà anciens et non résolus. Cette situation a eu des conséquences humanitaires particulièrement graves, compte tenu d'une conjoncture économique de plus en plus dramatique, due à l'effondrement de l'ancien système soviétique, et de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, qui ont appauvri la population et paralysé les services sociaux. L'absence de règlements politiques négociés a rendu plus difficile encore le sort de la population et réduit les possibilités de trouver des solutions aux graves problèmes humanitaires : des centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays craignaient toujours de regagner leur foyer qui, de toute façon, avaient souvent été détruits ou occupés par d'autres ; de nombreuses personnes détenues en relation avec les conflits étaient toujours en captivité en dépit de l'arrêt des hostilités et de la signature d'accords en vue de leur libération ; et dans certaines régions, des blocus armés sont restés en place, provoquant un nouvelle détérioration de la situation économique et l'isolement total de la population affectée.

Dans ce contexte, le CICR a poursuivi ses efforts pour protéger et assister les détenus et les civils toujours affectés par les conséquences des conflits armés dans la région, en particulier dans le Nord-Caucase, en Géorgie, en Arménie, en Azerbaïdjan et au Tadjikistan. En Arménie et en Azerbaïdjan, un groupe de prisonniers détenus en relation avec le conflit du Haut-Karabakh a été libéré en mai sous les auspices du CICR. Des activités de protection et d'assistance ont été développées en Arménie et en Géorgie, où l'institution disposait du libre accès à tous les lieux de détention. Parallèlement au programme existant de traitement de la tuberculose pour les détenus en Azerbaïdjan, un projet similaire a été lancé en Géorgie. Dans les deux pays, cette maladie était la principale cause de décès parmi les détenus.

Pour renforcer ses efforts constants visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh, le CICR a remis aux autorités concernées une liste des noms de plus de 2 200 d'entre elles. Le vaste réseau des messages Croix-Rouge est resté un moyen de communication essentiel, dans toute la région, pour les familles dispersées par les hostilités.

Afin de porter assistance aux blessés de guerre et aux personnes blessées au cours de combats sporadiques, des secours médicaux et chirurgicaux ont été distribués aux établissements médicaux qui les soignaient, tandis que les ateliers d'appareillage orthopédique de Bakou, Tbilissi et Gagra ont continué de produire des membres artificiels pour les amputés.

Comme l'année précédente, les besoins en eau potable les plus aigus ont été constatés en Tchétchénie et dans le Haut-Karabakh. Des distributions, des réparations et des travaux d'entretien considérables ont été effectués dans les deux régions pour empêcher les maladies de se propager et fournir suffisamment d'eau pour une agriculture à petite échelle dans les régions touchées par le conflit. Les personnes qui ont le plus souffert des combats, en particulier les groupes minoritaires et les personnes âgées, ont bénéficié des programmes d'assistance en cours. En Abkhazie et en Tchétchénie, ceux-ci ont été menés sous forme de cuisines communautaires et de soutien aux boulangeries d'État, tandis qu'en Arménie, en Azerbaïdjan, dans le Haut-Karabakh et au Tadjikistan, des distributions traditionnelles de nourriture, de vêtements et autres secours ont eu lieu. Les programmes spéciaux ont porté également sur la remise en état d'écoles et de jardins d'enfants en Arménie et en Azerbaïdjan, afin que les cours puissent continuer pendant les mois d'hiver. L'assistance ne s'est toutefois pas limitée aux distributions de vivres et d'autres secours : dans le cadre d'un effort visant à rétablir l'autosuffisance à long terme, les victimes de conflits en Abkhazie, dans le Haut-Karabakh et au Tadjikistan ont reçu des outils agricoles, des semences et des engrains.

Les nombreuses violations du droit international humanitaire commises pendant les conflits armés qui ont eu lieu dans la région ont montré à l'évidence que la diffusion de cette branche du droit auprès d'une gamme de publics aussi vaste que possible devrait rester un élément essentiel des activités du CICR. Par conséquent, des efforts plus importants encore ont été consentis pour sensibiliser les milieux politiques, militaires, universitaires et académiques, aux principes et aux règles humanitaires, en utilisant des outils de communication spécifiquement adaptés à chaque public-cible. Afin d'aider les États à incorporer l'ensemble des obligations internationales découlant du droit humanitaire dans leur législation nationale, le CICR a continué d'offrir aux gouvernements de la région des services consultatifs juridiques pour rédiger et mettre en œuvre des lois, notamment en Arménie, au Bélarus, en Estonie, dans la Fédération de Russie, en Géorgie, au Kirghizistan, en Lituanie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.

Comme par le passé, le CICR a continué à intensifier son active coopération avec les Sociétés nationales de la région, en particulier dans le Nord-Caucase. Il leur a fourni un appui et une formation pour renforcer leur capacité opérationnelle dans les domaines de la recherche de personnes, de la diffusion et des secours, et pour promouvoir le développement à long terme.

Tout au long de l'année, l'assassinat de six délégués du CICR à l'hôpital de Novy Atagi, le 17 décembre 1996, a pesé sur les activités en Europe orientale et en Asie centrale. Cela a révélé à quel point la situation était explosive sur le plan de la sécurité dans la région, avec toutes ses conséquences sur les opérations du CICR. L'institution a maintenu des contacts étroits avec les autorités judiciaires et politiques compétentes, à Grozny comme à Moscou, afin de souligner la nécessité de poursuivre l'enquête sur ces assassinats et d'en identifier les auteurs. Alors que l'année 1997 touchait à sa fin, aucune information officielle concernant les circonstances de cette tragédie n'avait cependant été obtenue.

Europe orientale

KYIV

Délégation régionale

(Bélarus, Estonie, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Ukraine)

La plupart des pays couverts par la délégation régionale de Kyiv ont continué de connaître de graves difficultés économiques et sociales ainsi que des tensions politiques. Au cours de sa deuxième année d'existence, la délégation est restée en contact avec de nombreuses autorités dans la région, afin de les familiariser avec les activités du CICR et de promouvoir le droit international humanitaire. De par sa présence, l'institution a également été en mesure de suivre toute évolution de la situation sur le plan humanitaire.

Le 29 septembre, le président de la République de Lituanie a effectué une visite officielle au siège du CICR à Genève, au cours de laquelle il a annoncé que son pays entendait soutenir sa Société nationale et coopérer à la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national.

Dans le cadre de ses activités limitées en matière de protection, la délégation a continué de suivre la situation des membres du groupe « Ilascu » détenus depuis 1992 à Tiraspol, dans la « République » autoproclamée « de Transnistrie », en République de Moldova. Ces détenus avaient été visités pour la dernière fois en 1994. Le CICR a également observé la situation de groupes minoritaires vulnérables.

Les Services consultatifs du CICR en droit international humanitaire ont à nouveau offert leur assistance pour incorporer cette branche du droit dans la législation nationale; ils l'ont fait par un soutien technique, des séminaires spécialisés et d'autres conseils relatifs à l'élaboration ou à la modification de lois donnés aux gouvernements du Bélarus, d'Estonie, de Lituanie et d'Ukraine. Pour aider à la mise en œuvre de ce processus, le CICR a fait traduire les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels en estonien, en letton et en lituanien. Afin de donner suite au séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire, qui s'était tenu à Kyiv en septembre 1996, la délégation est restée en contact avec le ministère ukrainien de la Justice pour encourager la création d'une commission interministérielle de mise en œuvre sur le plan national.

Après que l'enseignement du droit humanitaire fut devenu obligatoire dans tous les programmes de formation militaire, de nouveaux manuels sur les règles relatives au combat et le droit des conflits armés ont été publiés en ukrainien, avec l'appui du CICR. Du matériel didactique a également été fourni au département

*assistance des Services
consultatifs du CICR*

*diffusion auprès des
forces armées*



- poursuivi ses efforts pour obtenir l'accès aux trois détenus appartenant au groupe « llascu », incarcérés depuis 1992 à Tiraspol, dans la « République » autoproclamée « de Transnistrie », en République de Moldova ;



- fait en sorte qu'un soldat ukrainien, qui avait fait partie des forces armées soviétiques en Afghanistan, puisse retourner chez lui, auprès de sa famille ;



- fourni, dans le cadre de programmes de coopération, un soutien financier et une formation aux services de recherches, de diffusion et d'information des six Sociétés nationales de la région ;

- soutenu financièrement les publications des Sociétés nationales, soit, un dépliant sur la Croix-Rouge, 5 000 exemplaires d'un nouveau bulletin interne au Bélarus, 3 000 exemplaires d'un bulletin d'information et 5 000 exemplaires d'une affiche pour la Journée mondiale de la Croix-Rouge en Ukraine ;

EN 1997, LE CICR A :



- organisé, pour la troisième fois, un cours international d'une semaine sur le droit des conflits armés qui a été suivi par 19 officiers venus de 12 pays de la Communauté des États indépendants, de Bulgarie, d'Estonie et de Lettonie ;
- tenu deux séminaires de trois jours sur le droit des conflits armés à l'intention de 70 officiers supérieurs ukrainiens ;
- fait, au Bélarus, un exposé pour 25 officiers des casernes de Minsk ;
- organisé, au Bélarus, un séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national, suivi par 45 participants de 20 ministères et institutions nationales, et distribué un rapport sur les conclusions du séminaire aux autorités compétentes ;
- participé, au Bélarus, à la première réunion de la commission interministérielle de mise en œuvre du droit international humanitaire ;
- permis, dans le cadre d'un programme de diffusion dans les universités, à des enseignants des universités de tous les pays couverts par la délégation de Kyiv de suivre le second cours de droit humanitaire en russe, qui s'est tenu à Moscou en novembre ;

- organisé sept séminaires de diffusion à l'intention des sections de la Croix-Rouge et d'institutions locales en Ukraine, et trois au Bélarus ;
- publié quelque 100 000 exemplaires d'un nouveau manuel sur les règles de comportement au combat et 7 000 exemplaires d'un manuel sur le droit des conflits armés, en ukrainien.

coopération avec les Sociétés nationales de la région

militaire de l'Université d'État de Kyiv où, après avoir participé à trois séminaires du CICR au cours des années précédentes, le doyen de la faculté de droit a commencé un cours de 40 heures destiné à des élèves officiers avancés. À l'invitation du ministère lituanien de la Défense, des représentants du CICR et de la Croix-Rouge lituanienne ont été invités à participer à des manœuvres régionales sur le terrain, appelées *Amber Hope*, destinées aux forces de maintien de la paix de Lituanie, de Pologne et du Danemark. Les délégués ont pu présenter les principes fondamentaux du droit humanitaire et des simulations sur les activités opérationnelles du CICR, qui ont été entièrement intégrées dans l'exercice sur le terrain. Deux officiers supérieurs ukrainiens ont participé au premier cours en russe sur le droit des conflits armés, qui s'est tenu à l'Institut international de droit humanitaire à San Remo (Italie).

Depuis le 1^{er} janvier, la délégation a commencé à fournir une assistance technique complète aux services de recherches des Croix-Rouges lettone et lituanienne. La Croix-Rouge britannique a continué de financer ces services. Des accords de coopération portant sur toute une série d'activités ont été renouvelés avec les Sociétés nationales de la région. Une formation, ainsi qu'un soutien matériel et financier, leur ont été fournis pour les aider à renforcer leur capacité opérationnelle, notamment dans le domaine des recherches, de la diffusion et de l'information. Le CICR a également contribué à l'élaboration et à la publication des bulletins internes des Sociétés nationales, afin d'intensifier les contacts entre les sections et le siège et diffuser des notions de base concernant le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le droit humanitaire. Au cours du deuxième semestre de l'année, la Crimée (Ukraine) a tout spécialement retenu l'attention du CICR, en raison du retour chez elles de communautés essentiellement tatares qui avaient été déportées en Asie centrale à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Bon nombre de ces personnes vivaient dans des conditions particulièrement difficiles. L'institution a veillé tout particulièrement à renforcer et à élargir un réseau d'infirmières de Sociétés nationales, qui ont assisté l'ensemble des groupes les plus vulnérables de la population civile.

MOSCOU

Délégation régionale

(Fédération de Russie, avec des services spécialisés pour l'ensemble des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale)

La fin des hostilités dans le Nord-Caucase et la relative stabilité politique à Moscou ont permis à la délégation régionale de continuer de se concentrer sur la promotion du droit international humanitaire. Afin de promouvoir le respect de ce droit et de faciliter les activités du CICR dans la région, la diffusion auprès d'un large public — dont les forces armées et les forces de sécurité, les autorités fédérales, les universités et les écoles — est restée l'élément essentiel des activités de la délégation régionale.

Le président du CICR s'est rendu en visite officielle à Moscou du 1^{er} au 4 juin, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères. Outre le ministre et le vice-ministre des Affaires étrangères, il a rencontré les ministres de l'Intérieur et de l'Éducation, le président de la Douma, le procureur général de la Fédération de Russie, le secrétaire du Conseil de sécurité et le premier vice-chef d'état-major. Les discussions ont essentiellement porté sur les conséquences humanitaires de la guerre en Tchétchénie, notamment sur des questions telles que la conduite des hostilités, la protection de la population civile et le sort des prisonniers et des personnes disparues. Elles ont également permis d'évoquer le développement de la coopération entre le CICR et les autorités de la Fédération de Russie en matière de diffusion du droit humanitaire auprès des forces armées, dans les écoles et les universités, ainsi que le soutien de la Fédération de Russie aux activités du CICR dans diverses régions du monde. Le président du CICR a aussi rencontré le premier vice-premier ministre tchétchène, avec lequel il a notamment soulevé la question des détenus incarcérés en relation avec le conflit tchétchène et celle des opérations du CICR dans le Nord-Caucase. Les résultats de l'enquête relative à l'assassinat de six délégués du CICR en Tchétchénie en 1996 ont été discutés avec les interlocuteurs de la Fédération de Russie comme avec ceux de Tchétchénie. À cet égard, le président du CICR a de nouveau souligné combien il était important d'identifier et de poursuivre les auteurs de ces meurtres.

Dans le cadre de ses activités de promotion du droit humanitaire, la délégation régionale a pu établir et développer des relations avec des représentants de haut niveau des ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation et de la Justice, du Bureau du président et du Parlement. Une étude sur la législation nationale et la mise en œuvre du droit humanitaire, menée par un groupe d'experts en la matière, a été entreprise.

Les efforts nationaux visant à incorporer le droit des conflits armés dans la formation, l'instruction et les méthodes de combat des forces armées ont à nouveau bénéficié du soutien du CICR. Malgré nombre de réunions et de séminaires, les accords de

visite du président du CICR

promotion du droit international auprès des forces armées

diffusion dans les universités

programme dans les écoles

coopération existants signés avec les ministères de l'Intérieur et de la Défense n'ont pu être entièrement appliqués. En revanche, de nouvelles relations ont été établies à l'échelon de commandement de la hiérarchie militaire et plusieurs nouveaux importants programmes de coopération ont été conclus, dont un avec le service fédéral des gardes-frontières. Des séances de diffusion et des séminaires sur le droit des conflits armés ont été organisés à l'intention de diverses unités et institutions militaires ainsi que des officiers instructeurs dans le Nord-Caucase. Avec le soutien du CICR, trois officiers supérieurs ont participé au premier cours de droit humanitaire en langue russe, tenu à San Remo (Italie).

Des progrès ont été accomplis pour faire accepter le droit humanitaire dans le programme fédéral des facultés de droit international et d'études du journalisme, des cours obligatoires sur le sujet ayant été incorporés dans les programmes de plusieurs universités et autres instituts d'enseignement supérieur. Un nouveau cours sur la guerre et les médias pour les étudiants de deuxième année a été organisé par la faculté d'étude du journalisme de l'Université d'État de Moscou qui, avec le soutien du CICR, a pu envoyer un assistant à un symposium à Boston (États-Unis). De la documentation sur le droit humanitaire a été systématiquement mise à la disposition des universités russes. Le tout premier *Concours de Martens sur le droit humanitaire* (mettant en scène un tribunal fictif permettant aux étudiants de s'exercer) réunissant des participants de dix facultés de droit et de relations internationales de la région de la CEI* qui avaient participé à un cours du CICR en langue russe consacré à l'enseignement du droit humanitaire en 1996, aura été l'un des événements marquants de l'année. Le deuxième cours de ce genre a été organisé en novembre, également en russe. La délégation a aussi convoqué une conférence internationale sur la promotion et la diffusion du droit humanitaire, en collaboration avec l'Institut d'État de relations internationales de Moscou, et a permis à un maître assistant de la faculté d'études du journalisme de l'Université d'État de Moscou de participer à un séminaire organisé à San Remo (Italie) sur le rôle des médias dans les conflits armés.

Le vaste programme du CICR dans les écoles, qui était dans sa troisième année, a été conçu pour familiariser les élèves des écoles secondaires de la plupart des pays de la CEI avec les principes fondamentaux du droit international humanitaire, ainsi qu'avec le mandat et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Afin d'assurer l'intégration et l'acceptation du programme, il a été décidé d'incorporer dans le cours officiel sur la littérature nationale un choix de textes illustrant les comportements humains dans des situations de violence. Mené dans le cadre d'accords de coopération signés avec les établissements régionaux et fédéraux d'enseignement, ce programme a fait l'objet d'une évaluation au premier semestre 1997. Sur la base des résultats obtenus, du matériel didactique du même type, destiné aux élèves de 13 à 14 ans, a été préparé et, en octobre, les premiers exemplaires d'un manuel pilote ont été distribués à titre d'essai dans 74 régions de Russie.

* CEI: Communauté des États indépendants.



- aidé cinq personnes habitant d'anciennes zones de conflit à rejoindre leurs familles dans la Fédération de Russie ;
- transmis 62 messages Croix-Rouge entre des civils dans le Sud-Caucase et leurs familles dans la Fédération de Russie ;



- payé le salaire de 18 membres du service de recherches de la Croix-Rouge russe et une partie de ses frais de fonctionnement ;
- organisé un séminaire pour les chefs des services de recherches des 15 Sociétés nationales de l'ex-Union soviétique ;
- effectué des missions de soutien auprès de chacune des Sociétés nationales de la CEI bénéficiant de l'assistance du CICR ;
- fourni un appui financier au musée national de la Croix-Rouge, qui a donné 100 exposés sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux enfants des écoles et aux élèves infirmiers ;
- aidé à produire deux numéros de la nouvelle version du magazine de la Croix-Rouge russe et en a soutenu financièrement la publication et la distribution ;
- remis du matériel de diffusion aux comités locaux de la Croix-Rouge ;

EN 1997, LE CICR A :



- organisé un deuxième cours international sur le droit des conflits armés, qui s'est tenu à Moscou et a été suivi par 16 représentants de 13 pays de la CEI ;
- organisé une exposition itinérante consacrée au droit humanitaire, intitulée *Les gens et les guerres*, dans le but de faire mieux comprendre le droit humanitaire et les activités de la Croix-Rouge en faveur des victimes de la guerre (l'exposition a fait une tournée dans cinq villes, dont deux dans le Nord-Caucase; entre 3 000 et 8 000 personnes l'ont vue à chaque endroit) ;
- présenté des séminaires sur la mise en œuvre du droit humanitaire à l'intention des représentants des autorités, des institutions fédérales, des membres du Parlement et de la Croix-Rouge russe ;
- organisé trois séminaires en langue russe, qui ont été suivis par des représentants des ministères de la Défense des pays de la CEI, des États baltes et de Bulgarie ;
- tenu plusieurs séminaires sur le droit des conflits armés dans de nombreuses écoles et instituts militaires en Fédération de Russie, dans le Sud-Caucase, au Bélarus et en Ukraine ;
- produit et distribué, dans le cadre du programme des écoles, des manuels à 2,3 millions d'élèves de cinquième et des livres du maître à 115 000 enseignants dans la Fédération de Russie ;
- diffusé 7 000 exemplaires d'un manuel pilote destiné aux élèves de sixième et 300 manuels du maître correspondants ;
- organisé à Moscou un deuxième séminaire sur l'enseignement du droit humanitaire, destiné à 40 assistants des départements de relations internationales d'universités de la Fédération de Russie et de 10 autres pays de la CEI ;
- distribué des séries de publications du CICR sur le droit humanitaire en russe, à plus de 1 000 bibliothèques universitaires dans l'ensemble de la Fédération de Russie ;
- publié plus de 168 000 exemplaires d'ouvrages, rapports et autres documents, dont 4 000 exemplaires d'un manuel universitaire sur le droit humanitaire et un numéro du périodique du CICR *Challenges*, couvrant les opérations en Europe orientale et en Asie centrale.

diffusion auprès du grand public

coopération avec les Sociétés nationales

Une exposition itinérante intitulée *Les gens et les guerres*, présentant 140 photos provenant des archives du CICR et couvrant la période de 1859 à 1996, a été présentée dans plusieurs villes de Russie, dont Moscou, Saint-Pétersbourg, Rostov et Nalchik. Elle a attiré des milliers de visiteurs, parmi lesquels des représentants de haut rang des autorités et des forces armées, ainsi que des enfants participant au programme du CICR dans les écoles. L'écho médiatique qu'elle a suscité et des discussions sous forme de tables rondes ont augmenté son impact.

La coopération avec la Société de la Croix-Rouge russe s'est poursuivie sans changement notable. Comme par le passé, les efforts se sont concentrés sur deux domaines essentiels : le soutien opérationnel aux sections de la Croix-Rouge dans le Nord-Caucase (qui a été élargi aux districts de Stavropol et Krasnodar), ainsi qu'une assistance matérielle considérable aux services de recherches et aux programmes de diffusion de la Société nationale. Le volume des messages Croix-Rouge et des demandes de recherches a été relativement faible. Tous les messages Croix-Rouge concernant des destinations en Fédération de Russie ont été remis à la Société nationale pour qu'elle se charge de les distribuer, à l'exception de ceux échangés entre des détenus incarcérés dans le Sud-Caucase et leurs familles dans la Fédération de Russie. Afin d'aider au développement des services de recherches dans une région plus vaste, des missions de suivi ont été effectuées dans le Sud-Caucase et en Asie centrale. Les activités conjointes de diffusion entre le CICR et la Croix-Rouge russe se sont poursuivies comme les années précédentes. Il a été décidé de transformer le magazine de la Société nationale en outil didactique, de manière à faciliter le programme de « formation des formateurs ». Ce programme, une des pierres angulaires de la diffusion dans la Fédération de Russie, avait rencontré des difficultés en raison de l'étendue du pays et du grand nombre de structures locales de la Croix-Rouge qui existent par conséquent. Mis en œuvre dans le cadre d'un accord de coopération avec la Croix-Rouge russe, il a bénéficié du soutien financier du CICR. La Société nationale a également été associée au programme du CICR dans les écoles.

La délégation de Moscou a continué de faire office d'unité de publication décentralisée pour les textes en langue russe utilisés par les hauts fonctionnaires gouvernementaux, les experts juridiques, les enseignants, les instructeurs de l'armée, les Sociétés nationales et les délégations du CICR en Europe orientale et en Asie centrale.

Nord-Caucase

La situation dans le Nord-Caucase est restée une source de préoccupation bien qu'aucune action militaire d'importance n'ait eu lieu dans la région. En janvier, les élections présidentielles et parlementaires tchétchènes se sont déroulées comme prévu, mais les discussions qui ont eu lieu pendant l'année entre Moscou et Grozny sur le futur statut de la Tchétchénie n'ont pas apporté de résultats décisifs. Les républiques orientales du Nord-Caucase ont connu une situation très difficile sur le plan de la sécurité, les assassinats et les enlèvements étant chose courante, en dépit de mesures plus

strictes de maintien de l'ordre prises par les autorités tchétchènes et russes.

Le CICR a considérablement réduit ses opérations dans le Nord-Caucase après l'assassinat de six délégués à l'hôpital de campagne de Novy Atagi, en décembre 1996³ et en raison de l'augmentation de la criminalité dans la région. Après la tragédie, le CICR, qui avait été une des rares organisations à déployer ses activités dans la région tout au long du conflit, a retiré tout son personnel expatrié de Tchétchènie, du Daghestan, d'Ingouchie et d'Ossétie du Nord et a regroupé sa base opérationnelle à la sous-délégation de Nalchik, en Kabardino-Balkarie. Au cours de l'année 1997, le CICR a fait tout son possible pour s'enquérir auprès des autorités des progrès de l'enquête sur ces assassinats. En février et en mai, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est entretenu avec le président de la république tchétchène, à Grozny. Le président du CICR a également soulevé la question lors de sa visite officielle à Moscou, en juin. À la fin de l'année, les conditions de sécurité et le manque de progrès dans l'enquête empêchaient toujours une présence permanente d'expatriés en Tchétchènie et dans les républiques voisines.

Les activités d'assistance ont néanmoins été poursuivies, compte tenu des besoins évidents de la population. Une équipe d'expatriés a été maintenue à la sous-délégation de Nalchik pour que les programmes de santé et de secours puissent continuer dans l'ensemble des cinq républiques, grâce au personnel local du CICR et aux comités locaux de la Croix-Rouge russe de Tchétchènie, du Daghestan, d'Ingouchie, de Kabardino-Balkarie et d'Ossétie du Nord. Le personnel local du CICR s'est rendu chaque semaine à la sous-délégation de Nalchik afin de rendre compte de la mise en œuvre de ces programmes. En outre, les délégués du CICR ont effectué des tournées d'une journée ainsi que de missions ponctuelles pour se rendre compte de la situation et suivre les activités du CICR en cours. En mai, un plan d'activité révisé, portant sur la période allant jusqu'à la fin de l'année, a été établi et a officialisé les changements devenus nécessaires après les événements de décembre 1996. Ce plan a également permis d'élargir la coopération aux comités de la Croix-Rouge dans les républiques auto-

³ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 198.



CICR/RA 12.97

protection des détenus et de la population civile

importance des messages Croix-Rouge

méthode de diffusion à long terme

nomes de Karatchaï-Tcherkesse et d'Adygueï et dans les territoires de Stavropol et de Krasnodar. Le CICR a ainsi été en mesure d'acheminer son assistance à un nombre encore plus grand de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et de groupes vulnérables affectés par le conflit en Tchétchénie. Les premiers contacts ont été établis dans la république de Kalmoukie, en décembre, en vue de développer la coopération avec le comité local de la Croix-Rouge. Quant aux programmes de coopération traditionnels, comme celui des soins infirmiers à domicile et l'assistance de base, ils ont été maintenus comme l'année précédente.

L'action de protection a sensiblement diminué du fait que les délégués ont été retirés de Tchétchénie et des trois républiques voisines, et le sort des personnes capturées pendant les hostilités est demeuré un sujet de grande préoccupation pour le CICR. Il a donc maintenu ses contacts avec plusieurs organisations s'occupant de cette question. La délégation a également demandé aux autorités fédérales russes, au nom des familles concernées, de lui fournir des informations sur les endroits où se trouvaient les prisonniers que le CICR avait visités auparavant. Un rapport détaillé sur la conduite des hostilités pendant la guerre en Tchétchénie a été présenté aux autorités compétentes afin que des leçons puissent être tirées de ces événements, en particulier en ce qui concerne la formation des combattants dans le domaine du droit des conflits armés.

Étant donné la constante nécessité de rétablir les liens familiaux, et le système de communication étant interrompu, le CICR a aidé le comité local de la Croix-Rouge en Tchétchénie à créer son propre service de recherches. Le réseau d'échange de messages Croix-Rouge a recommencé à fonctionner dans la république dans le courant de l'été. Dans le cadre des activités générales de coopération, les relations ont été maintenues avec les sections locales de la Croix-Rouge russe dans le Nord-Caucase, afin de les aider dans leur travail de recherches de personnes. Les délégués sont aussi restés en relation avec les représentants de comités officiels et privés mis en place pour mener les enquêtes concernant les personnes disparues et sont restés prêts à aider les deux anciennes parties au conflit à faire la lumière sur le sort de ces personnes. Il n'a toutefois pas été fait appel à l'assistance du CICR.

Par les employés locaux du CICR, les comités locaux de la Croix-Rouge russe et les contacts avec les autorités, le CICR a pu réunir des informations utiles pour suivre la situation des civils touchés par le conflit de Tchétchénie et celui opposant l'Ingouchie à l'Ossétie du Nord. À la suite d'une flambée de violence dans le district de Prigorodny, en été, le chef de la sous-délégation de Naltchik a rencontré les ministres de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Protection sociale et de la Santé d'Ossétie du Nord pour discuter des conséquences humanitaires des tensions.

Par les activités de diffusion d'urgence destinées à faciliter les opérations humanitaires et l'accès aux victimes pendant le conflit ayant été achevées, l'accent a été mis sur l'élaboration de plans à plus long terme en matière de sensibilisation au droit humanitaire. Compte tenu de la menace évidente pesant sur l'assistance humanitaire dans le Nord-Caucase, il était essentiel que l'action et le personnel du CICR soient largement acceptés. Afin de développer une approche globale en matière de diffusion et de communication, le CICR a utilisé le vaste réseau d'interlocuteurs et de partenaires dont il

dispose dans la région, pour toucher toutes les couches de la société et obtenir des informations fiables concernant la situation sur le terrain. Au cours des trois premiers mois de l'année, des membres du personnel local de la sous-délégation de Nalchik ont reçu une formation pour devenir responsables de la diffusion pour la Tchétchénie, le Daghestan, l'Ingouchie et l'Ossétie du Nord.

Malgré la diminution des activités, les délégués sont restés en contact avec les forces armées fédérales dans le Nord-Caucase. Tout au long de l'année, des séminaires de droit humanitaire ont été organisés à l'intention des troupes stationnées dans la région, des instructeurs de la protection civile en Ossétie du Nord et des secouristes stagiaires du comité local de la Croix-Rouge à Nalchik. À la demande de l'officier chargé de l'instruction et de la formation dans le district militaire du Nord-Caucase, le CICR a préparé une documentation pour l'organisation de conférences. Celle-ci a été publiée dans un journal des officiers instructeurs et a ainsi été distribuée à toutes les unités des forces fédérales du district. Des mots croisés et des séries de questions sur le droit humanitaire et l'histoire de l'action humanitaire ont aussi été utilisés comme matériel de diffusion. Les relations ont été renforcées avec les universités et les instituts de Kabardino-Balkarie où l'exposition itinérante *Les gens et les guerres* a été présentée à Nalchik, en décembre. Le programme⁴ dans les écoles a couvert l'ensemble du Nord-Caucase, à l'exception de la Tchétchénie.

Après la suspension officielle des activités de santé du CICR en Tchétchénie, tout le matériel médical restant a été remis au ministère tchétchène de la Santé pour être distribué aux structures médicales locales. Afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'épidémie ou d'autres situations d'urgence, le CICR a conservé un stock de réserve de médicaments et de matériel médical à la sous-délégation de Nalchik. Tout le nouveau matériel que l'institution a acheté pour les hôpitaux n° 4 et n° 9, l'hôpital Respublika et le centre chirurgical général à Grozny, qui ont été gravement endommagés pendant la guerre, a été livré et installé. En outre, d'importantes distributions exceptionnelles de médicaments ont été effectuées au cours de l'année pour aider les établissements médicaux à faire face aux besoins de la population. En dehors de la Tchétchénie, des activités limitées ont continué : au Daghestan par exemple, la rénovation de l'hôpital pour enfants tuberculeux à Khasavyurt a été achevée. En raison de la pénurie générale et permanente de matériel médical, de la présence d'un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et de violences sporadiques faisant de nombreuses victimes, des distributions ponctuelles ont eu lieu dans des hôpitaux et d'autres établissements médicaux du Daghestan, tout au long de l'année.

L'hôpital de campagne de Novy Atagi, où s'est déroulée la tragédie de 1996, a été officiellement remis aux autorités sanitaires tchétchènes en septembre. Parallèlement, un accord a été conclu avec le ministère tchétchène de la Santé, qui a défini avec précision les responsabilités des autorités à l'égard des patients, du personnel et du matériel.

Un protocole d'accord a été conclu avec le ministère de la Santé en octobre, afin d'officialiser la fin de la participation directe du CICR à la remise en état du centre de

soutien aux structures de santé

hôpital chirurgical de Novy Atagi

⁴ Voir pp. 210-211.

banque du sang de Grozny

transfusion sanguine de Grozny. À la fin de l'année, les travaux étaient pratiquement terminés. Du matériel approprié et d'autres fournitures ont été remis aux hôpitaux n° 4 et n° 9 pour que des services d'appoint d'analyse du sang continuent de fonctionner jusqu'à ce que le centre de transfusion devienne opérationnel.

Le programme de soins infirmiers à domicile a bénéficié d'un soutien financier et matériel tout au long de l'année. Comme par le passé, les sections locales de la Croix-Rouge russe en Tchétchénie, au Daghestan, en Ingouchie, en Kabardino-Balkarie et en

Nord-Caucase



- traité 583 messages Croix-Rouge en Tchétchénie ;



- fourni, au total, aux comités locaux de la Croix-Rouge russe, plus de 2 200 tonnes de secours à distribuer aux groupes particulièrement vulnérables ;

- fourni, pendant les mois d'hiver, des vêtements chauds et des chaussures à distribuer aux groupes vulnérables, notamment aux déplacés internes en Tchétchénie, au Daghestan et en Kabardino-Balkarie ;

- remis des vivres et d'autres secours à 26 établissements sociaux et médicaux s'occupant de 6 800 personnes ;

- fourni des livres ainsi que du matériel pour écrire et pour tricoter à 70 000 écoliers en Tchétchénie ;

- fourni des colis familiaux, de la farine de blé et des assortiments d'articles d'hygiène à 720 patients suivis dans le cadre du programme de soins

EN 1997, LE CICR A :

- infirmiers à domicile, à Grozny et Goudermes ;
- apporté une assistance telle que du matériel pour des réparations, des fours, des fourneaux et du désinfectant à 32 centres collectifs hébergeant des personnes déplacées à Khasavyurt ;
- fourni, jusqu'au mois de mars, un repas quotidien, cinq jours par semaine à quelque 8 200 bénéficiaires dans 17 cuisines communautaires au total, à Grozny, Argoun et Goudermes ;
- distribué, par le biais de la section locale de la Croix-Rouge russe, des vivres et des articles d'hygiène à 30 000 personnes vulnérable habitant des régions montagneuses en Tchétchénie ;
- fourni, dans le cadre du programme de distribution de pain, 117 tonnes de farine de blé, ce qui a permis à près de 8 000 bénéficiaires de recevoir trois pains par semaine dans des boulangeries d'État ;



- fourni un soutien financier et une aide matérielle au programme de soins infirmiers à domicile géré par les sections locales de la Croix-Rouge russe dans les républiques de Tchétchénie, du Daghestan, d'Ingouchie, de Kabardino-Balkarie, d'Ossétie du Nord, d'Adygueï et de Karatchaï-Tcherkesse (jusqu'à 99 infirmières ont prodigué des soins médicaux à plus de 1 200 patients) ;
- remis du matériel médical aux unités de chirurgie générale, de chirurgie ophthalmologique, de pédiatrie, de maternité et de soins aux brûlés de quatre hôpitaux à Grozny ;
- remis du matériel médical à cinq hôpitaux et 12 autres structures de santé au Daghestan, à l'hôpital central et à un orphelinat de Nalchik (Kabardino-Balkarie) ;
- fourni des médicaments à 14 sanatoriums en Kabardino-Balkarie, leur permettant de soigner 6 000 déplacés internes, qui y avaient trouvé refuge ;

Ossétie du Nord ont assuré la gestion du programme. Grâce à celui-ci, les personnes âgées et incapables de sortir de chez elles ont la possibilité de recevoir, à domicile, l'aide de personnel infirmier qui leur fournissent des soins et des médicaments, ainsi que des repas chauds et des colis de vivres. Des petites réparations ont été effectuées chez plusieurs centaines de bénéficiaires. Au cours du second semestre de l'année, le CICR a étendu le programme aux comités locaux de la Croix-Rouge russe dans les républiques d'Adygueï et de Karatchaï-Tcherkesse.

extension du programme de soins infirmiers à domicile

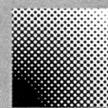
- effectué une distribution unique de médicaments et de matériel médical à l'hôpital militaire de 400 lits à Vladikavkaz (Ossétie du Nord), à l'hôpital Respublika de Nazran (Ingouchie) et à des hôpitaux de Krasnodar soignant des victimes du conflit en Tchétchénie ;
- fourni à l'hôpital Respublika de Nalchik (Kabardino-Balkarie) et à deux hôpitaux de Stavropol des approvisionnements uniques de secours médicaux pour leur permettre de donner des soins d'urgence gratuits à 10 000 déplacés internes au total ;



- fourni du matériel technique pour réparer 15 forages reliés à la principale usine de traitement de l'eau à Grozny ;
- produit, à Grozny, 52 000 m³ d'eau chlorée ;
- fourni du matériel de base (outils, pompes, moteurs, pièces détachées et vêtements de protection) au

Service des eaux de Grozny pour l'aider à entretenir le réseau d'égouts ;

- fait don de six camions-citernes à l'administration locale de Grozny ;
- soutenu des programmes médicaux et d'aide sociale des sections locales de la Croix-Rouge russe en Tchétchénie et dans sept républiques voisines ;
- organisé un séminaire sur la planification stratégique et le développement institutionnel, suivis par les présidents et d'autres représentants de 11 comités locaux de la Croix-Rouge du Nord-Caucase et de Russie du Sud ;
- tenu un séminaire de formation au secourisme à l'intention des cinq comités de la Croix-Rouge dans le Nord-Caucase, en collaboration avec la Croix-Rouge russe et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;



- nommé un expert tchétchène chargé de mener une étude sur le droit coutumier et les coutumes de la guerre tchétchènes, afin de faire mieux accepter le droit humanitaire en trouvant des parallèles dans la culture locale ;
- organisé neuf séminaires sur le droit des conflits armés suivis par 730 soldats et officiers stationnés dans le district militaire du Nord-Caucase ;
- fait des exposés sur le CICR et le droit humanitaire à des officiers chargés de l'instruction et de la formation des troupes relevant du ministère de l'Intérieur ;
- distribué 20 000 calendriers muraux et de poche comportant des thèmes relatifs au droit humanitaire ;
- fourni des publications sur le droit humanitaire et le CICR aux bibliothèques d'unités militaires ;
- présenté l'exposition itinérante *Les gens et les guerres*, dans deux villes.

assistance pour l'approvisionnement en eau et les systèmes d'égouts

Malgré l'arrêt des combats, aucune amélioration n'a été apportée à l'état déplorable des services d'utilité publique dans de nombreuses localités, notamment à Grozny. Le mauvais état des systèmes d'égouts et d'approvisionnement en eau présentait un risque important pour la santé publique et laissait la population sans défense contre les épidémies, surtout pendant les mois de chaleur estivale. Le personnel local a continué de mener à bien les projets du CICR en matière d'entretien des stations de pompages à Grozny et Goudermes, ce qui a permis de fournir de l'eau potable à la population. Le CICR a fait don de ses six camions-citernes à l'administration locale pour qu'elle les utilise pour les distributions d'eau à la population. L'organisation non gouvernementale Merlin et des distributeurs privés ont en outre transporté de l'eau potable. Pour aider l'administration de la ville à faire face au problème chronique des égouts, une assistance matérielle a été fournie au Service des eaux de Grozny sous forme d'outils, de pompes, de pièces détachées et d'autres articles qui ne pouvaient être achetés sur place. Dans certains quartiers de la ville, inondés par les eaux d'égouts, des pompes ont été fournies pour permettre aux habitants d'évacuer les eaux usées de leurs caves.

Aucune solution immédiate au problème de l'approvisionnement en eau et à celui des égouts n'étant en vue, la sous-délégation de Nalchik a organisé, en collaboration avec le comité tchétchène de la Croix-Rouge, une campagne d'information pour sensibiliser la population aux risques de la consommation d'eau contaminée pour la santé et pour l'encourager à faire bouillir l'eau provenant du système d'approvisionnement de la ville. Aucun cas de choléra n'a été signalé en Tchétchénie pendant l'été. Toutefois, des cas de dysenterie et de typhoïde étant apparus au Daghestan, une distribution spéciale de chlore a été effectuée pour désinfecter les réservoirs d'eau dans les villages situés autour de Khasavyurt. Des médicaments indispensables ont été fournis aux hôpitaux de la région jusqu'à ce que l'épidémie soit enrayer. Afin de prévenir un autre incident similaire, des pompes ont été remises aux villages touchés, des tablettes de chlore ont été distribuées dans les écoles et des affiches ont été mises en place pour informer les habitants.

Comme pour le matériel médical, la sous-délégation de Nalchik a conservé un stock de secours de réserve pour lui permettre de répondre aux besoins de 20 000 à 25 000 bénéficiaires pendant deux à trois mois.

Les besoins des groupes vulnérables n'ayant pas cessé en même temps que les combats, les comités locaux de la Croix-Rouge russe ont distribué des secours, essentiellement sous forme de vivres, d'articles de toilette et de vêtements d'hiver.

En Tchétchénie tout particulièrement, la situation des personnes âgées et déplacées internes est restée extrêmement précaire en raison de l'absence de services sociaux et du non-paiement des pensions de retraite. Le faible pouvoir d'achat de ces groupes vulnérables a limité leur accès à la nourriture, surtout dans les zones urbaines. Le CICR a donc lancé en septembre, en collaboration avec la section tchétchène de la Croix-Rouge russe, un nouveau programme d'assistance, grâce auquel près de 8 000 bénéficiaires russes et tchétchènes ont reçu un pain trois fois par semaine. Le programme de distribution de pain a remplacé les cuisines communautaires à Grozny, Argoun et Goudermes, qui avaient bénéficié d'un soutien jusqu'au mois de mars et qui ont ensuite été fermées comme prévu.

stock de secours de réserve

nouveau programme : du pain pour les nécessiteux

Sud-Caucase

ARMÉNIE/ AZERBAÏDJAN

En 1997, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ne sont pas parvenus à un règlement négocié des questions qui les divisent. Dans le courant de l'année, le Groupe de Minsk créé par l'OSCE*, sous la nouvelle présidence de la France, de la Russie et des États-Unis, a tenté à maintes reprises, mais en vain, de relancer les négociations qui se trouvaient dans l'impasse. De nouvelles séries de pourparlers ont eu lieu à la fin du mois de septembre, après les élections dans le Haut-Karabakh, et à nouveau en novembre, mais sans aucun résultat tangible dans les deux cas.

Même si l'accord de cessez-le-feu conclu en 1994 a continué à tenir, de nombreux affrontements et autres incidents violents se sont produits tout au long de l'année. Les tensions se sont accrues le long de la frontière nord entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et le long de la ligne de cessez-le-feu du Haut-Karabakh, notamment en avril, juillet et octobre. Des centaines de victimes et des disparitions de militaires et de civils ont été signalées de part et d'autre. Malheureusement, aucun progrès n'a été fait pour permettre à près d'un demi-million de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et de réfugiés en Arménie et en Azerbaïdjan de retrouver une vie normale. Comme les années précédentes, de graves problèmes économiques sont venus s'ajouter à l'impasse politique, même si la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh s'est progressivement améliorée vers la fin de l'année.

En mars, le Groupe de Minsk, sans consulter le CICR au préalable, a demandé à toutes les parties concernées de libérer et de rapatrier les personnes qui avaient été enregistrées par le CICR et qui étaient toujours détenues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh. Par la suite, les autorités arméniennes, azerbaïdjanaises et du Haut-Karabakh ont libéré 26 détenus au total. Le CICR a supervisé ces libérations et assuré le transport des rapatriés par avion. Il a également poursuivi ses efforts, sans grand suc-



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Présence CICR ▲ Centre orthopédique CICR

CICR/R.A/12/97

détenus libérés sous la supervision du CICR

* OSCE : Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe.

*efforts pour faire la lumière
sur le sort des disparus*

ARMÉNIE/AZERBAÏDJAN

Dépenses totales en 1997
CHF 14 027 595



cès, pour obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit, que ce soit celles qui avaient été arrêtées avant la libération du groupe de 26 détenus et dont il n'avait pu obtenir l'accès, ou celles qui avaient été arrêtées ultérieurement. Dans le cadre de ces démarches, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a effectué, en juin, une mission en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. Des entretiens ont eu lieu à haut niveau au sujet des conséquences humanitaires du conflit du Haut-Karabakh, notamment sur la question des personnes disparues.

De nombreuses familles étaient toujours sans nouvelles de parents portés disparus depuis les combats de décembre 1993 et de mai 1994, et même depuis d'autres phases plus anciennes du conflit. Des listes récapitulatives de toutes les personnes portées disparues avant le cessez-le-feu de 1994 (comprenant plus de 2 200 noms et établies à partir des demandes individuelles des familles concernées) ont été présentées aux trois parties. Les listes étaient accompagnées d'une demande d'informations sur le sort de ces personnes, soulignant qu'il incombe aux autorités, en vertu du droit humanitaire, de fournir ces renseignements. Bien que de nouvelles démarches sur la question aient été entreprises après la remise de ces listes, aucune information susceptible de faire la lumière sur les cas en question n'avait encore été fournie à la fin de l'année.

En Arménie, les délégués ont pu visiter au total, au cours de l'année, 60 personnes détenues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh et la situation interne du pays. Tous les détenus ont eu la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille et ont reçu une assistance matérielle, essentiellement des vivres et des médicaments. En Azerbaïdjan, en revanche, les visites aux personnes détenues pour des raisons de sécurité intérieure n'étaient toujours pas autorisées, en dépit des offres de service qui avaient été soumises auparavant aux autorités. Vingt-deux personnes détenues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh ont été visitées régulièrement. Les délégués ont aussi suivi la situation des groupes minoritaires dans la région de Bakou et, dans certains cas, ont effectué des démarches auprès des autorités, afin d'aider des personnes d'origine arménienne à faire face à la discrimination et à des obstacles d'ordre administratif.

Dans le Haut-Karabakh, les délégués ont continué à visiter sept personnes détenues en relation avec le conflit et ont fourni chaque mois à deux dispensaires de prisons une assistance régulière sous forme de médicaments essentiels et de matériel de pansement.

Après des mois d'efforts soutenus, un accord de coopération relatif à la diffusion a été signé en mai entre le ministère arménien de la Défense et le CICR. Il portait sur des cours internationaux de formation à l'intention des officiers supérieurs, sur des séances régulières de diffusion dans le cadre de la formation militaire et sur la traduction de textes de référence sur le droit des conflits armés.

Afin que les unités armées stationnées à proximité des lignes de front améliorent leurs connaissances du droit des conflits armés, des contacts ont été maintenus avec les ministères azerbaïdjanais responsables des diverses unités armées présentes dans la région. Des exposés sur le droit humanitaire ont été donnés à intervalles réguliers à des unités déployées sur le terrain. Le ministère de la Défense a continué à refuser l'accès

aux écoles militaires, où le CICR souhaitait que le droit des conflits armés soit incorporé dans la formation militaire courante. Il a toutefois autorisé la présentation d'un exposé aux officiers instructeurs de l'académie navale et d'une école d'officiers.

En Arménie, des cours de droit humanitaire donnés par un enseignant formé par le CICR, ont été introduits dans les facultés de droit et d'étude du journalisme de deux universités privées et dans une école de soins infirmiers. Au second semestre de l'année, les négociations avec l'Université d'État d'Erevan et le ministère de l'Éducation, en vue de donner un cours similaire, ont porté leurs fruits et le droit humanitaire a été officiellement inclus dans les programmes des facultés de droit, de relations internationales et d'étude du journalisme.

Le CICR est également resté en contact avec les universités et d'autres instituts d'enseignement supérieur en Azerbaïdjan, où le droit humanitaire était déjà enseigné à l'Université d'État de Bakou. Des enseignants des Universités d'État de Bakou et d'Erevan ont participé au deuxième cours de droit humanitaire en russe, organisé par le CICR à Moscou.

Dans le cadre d'accords passés avec les ministères de l'Éducation⁵ des pays concernés, des manuels et des livres du maître du CICR présentant les principes fondamentaux du droit humanitaire ont été distribués à tous les élèves de cinquième année et aux professeurs en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. La formation des professeurs de littérature a débuté aussitôt après les distributions.

Pendant l'année, deux experts juridiques — un Arménien et un Azerbaïdjanais — recrutés par le CICR, ont entrepris une étude complète de la législation nationale de leurs pays respectifs en vue d'y incorporer le droit international humanitaire.

La campagne du CICR de prévention contre les dangers des mines en Azerbaïdjan, qui s'est déroulée dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge suédoise, s'est poursuivie, afin de sensibiliser les personnes vivant dans les districts proches de la ligne de front et dans les camps de déplacés internes au danger des mines terrestres et des munitions non explosées. Des stages de sensibilisation ont été organisés à l'intention des écoliers et des chefs de communautés, qui ont aussi reçu de la documentation sur ce sujet. La campagne a touché plus d'un demi-million de personnes au cours de l'année.

Chaque fois que des tensions se sont produites le long de la ligne de cessez-le-feu en Azerbaïdjan, les hôpitaux militaires et civils des districts de la ligne de front ont reçu des médicaments et du matériel médical pour soigner les blessés et constituer des stocks de matériel d'urgence. Afin de prévenir des pénuries de médicaments et de matériel chirurgical indispensables dans le Haut-Karabakh, le CICR a visité les hôpitaux soignant les victimes d'explosions de mines terrestres et d'autres blessés de guerre, les établissements médicaux situés dans des régions éloignées et les dispensaires de prisons, et leur a fourni une assistance.

Le CICR a continué de gérer le programme de traitement de la tuberculose à l'hôpital-prison de Bakou, avec la participation active du personnel local. De nombreux patients qui avaient terminé leur traitement ont continué à avoir des tests de dépistage

promotion du droit humanitaire

campagne de prévention contre les dangers des mines

assistance médicale

⁵ Voir *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 208-209.

lutte contre la tuberculose

*de l'eau pour les districts
de la ligne de front et
le Haut-Karabakh*

*rééducation des
invalides de guerre*

positifs, ce qui a fait craindre davantage encore que la maladie soit devenue résistante aux médicaments. La délégation a redoublé d'efforts pour que les autorités prennent conscience de l'ampleur du problème, en leur demandant instamment de prendre des mesures à l'échelon national. À cette fin, le CICR, un expert russe et des représentants de l'OMS* ont effectué une mission conjointe en avril pour rencontrer les représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Santé. La participation et l'engagement des autorités ont été présentés comme une condition à la poursuite des activités du CICR dans ce domaine. Comme première mesure, le ministère de la Justice a donné des instructions pour que des travaux de réparation et d'agrandissement soient effectués dans les locaux de l'hôpital et du laboratoire.

Le programme de formation destiné aux instructeurs volontaires de premiers secours dans huit districts de la ligne de front, mené par la Croix-Rouge américaine en collaboration avec la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, a été achevé en septembre. Des efforts ont été faits pour coordonner la formation avec les plans de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Société nationale visant à étendre le programme au reste du pays.

Le manque d'eau est resté très préoccupant dans les districts de la ligne de front et dans le Haut-Karabakh. En Azerbaïdjan, au début de l'année, les activités ont essentiellement porté sur le stockage et les systèmes de distribution de l'eau dans le district de Fizouli. Des réparations et des installations ont été effectuées pour améliorer l'approvisionnement en eau des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et des rapatriés, ainsi que dans les villages détruits par les combats. En mai, le programme du CICR est entré dans sa phase finale, alors que l'Union européenne lançait le vaste programme de remise en état de l'infrastructure qu'elle avait proposé dans cette région.

Dans le Haut-Karabakh, des ingénieurs en eau et assainissement, aidés par les collectivités locales, ont remis des puits en état et effectué d'importants travaux de réparation sur des réseaux d'approvisionnement en eau, fournissant ainsi l'eau indispensable aux nombreux potagers qui représentaient une source importante de nourriture et de revenus pour les villageois. Le programme s'est poursuivi dans huit villages et une ville, sur la base d'une étude d'impact.

Grâce à l'arrivée de nouveau matériel, le centre d'appareillage orthopédique du CICR pour les amputés de guerre à Bakou (Azerbaïdjan) a augmenté sa production. Le centre était géré en collaboration avec le ministère du Travail et de la Protection sociale. Au second semestre, l'accord de coopération relatif à l'atelier et au dortoir des patients a été renouvelé avec le ministère. Cependant, l'autorisation de faire venir par avions des patients d'autres pays, a été retirée en mai. Jusqu'à cette date, environ cinq patients du Tadjikistan par mois avaient été équipés de prothèses et d'orthèses. Sur la base d'un accord conclu entre les autorités azerbaïdjanaises et tchétchènes, 28 amputés tchétchènes ont toutefois reçu des membres artificiels entre août et décembre.

Les évaluations effectuées pendant l'année ont révélé que la situation en matière de sécurité alimentaire s'était en général améliorée dans les régions où le CICR menait d'importants programmes d'assistance.

* OMS : Organisation mondiale de la Santé.

En Arménie, quatre distributions de vivres et d'autres secours en faveur de quelque 30 000 personnes, vivant dans 17 villages et une ville situés sur la ligne de front, ont été effectuées jusqu'en avril. La Croix-Rouge américaine a ensuite repris cette activité dans le cadre d'un nouveau projet délégué qui s'est terminé, comme prévu, à la fin du mois de septembre 1997. L'un des buts de cette action de secours étant de relancer l'activité agricole et de rétablir l'autosuffisance, les bénéficiaires des zones rurales ont également reçu des pommes de terre de semence, des assortiments de semences de légumes et des assortiments de produits pour faire des conserves. Un programme de réparation des moissonneuses-batteuses s'est terminé à temps pour la moisson, afin d'accroître la récolte consécutive aux distributions de semences de blé de 1996. Dans le district de Fizouli, en Azerbaïdjan, l'assistance a été axée sur les familles de déplacés internes et les personnes qui venaient de rentrer dans leurs foyers. Toutes ont bénéficié, deux fois par mois, de distributions de rations de vivres et d'autres secours tels que des pommes de terre de semence et des assortiments de semences de légumes. Les distributions de vivres dans le district ont toutefois été interrompues au second semestre, la délégation n'ayant pas réussi à parvenir à un accord avec les autorités au sujet de la révision de la liste des bénéficiaires et des activités de contrôle.

Le projet délégué à la Croix-Rouge américaine en Azerbaïdjan, qui permettait de fournir des secours à 12 500 personnes vulnérables dans les huit districts de la ligne de front limitrophes de l'Arménie et du Haut-Karabakh, a été maintenu. Des vivres d'urgence ont été distribués de manière ponctuelle aux familles vulnérables et aux camps de déplacés internes dans la région, afin de répondre aux besoins provoqués par les fortes pluies et les importantes inondations de l'été.

Pour permettre aux familles pauvres des districts de la ligne de front en Arménie et en Azerbaïdjan d'envoyer leurs enfants à l'école pendant les mois d'hiver, des vestes chaudes et des chaussures ont été fournis. Par ailleurs, un vaste programme de réhabilitation a été entrepris, comprenant selon les besoins, des réparations de bâtiments, l'installation de latrines ainsi que des distributions de vivres et d'autres secours. Des besoins similaires ayant été constatés dans d'autres zones de la ligne de front en Azerbaïdjan, huit projets de remise en état d'écoles ont été lancés dans quatre autres districts. Cette activité a été caractérisée par la participation active de la communauté.

Dans le Haut-Karabakh, le « Teamwork programme », comprenant à la fois des mesures d'urgence et la réhabilitation agricole, s'est poursuivi. Des pommes de terre de semence et des semences de légumes, ainsi que des insecticides, ont été fournis aux bénéficiaires et des villages sélectionnés ont reçu quelques ruches. Des semences de blé ont été distribuées aux fermes collectives dont la récolte avait été insuffisante et des programmes de multiplication de semences de pommes de terre et de blé ont été lancés. Cette assistance a été complétée par des colis de vivres et des assortiments de produits pour faire des conserves, afin que les familles puissent tenir jusqu'à la prochaine récolte. À la fin de l'année, on a pu constater que 14 des villages assistés avaient atteint un degré d'autonomie satisfaisant, et des mesures ont été prises pour supprimer progressivement l'assistance en conséquence.

programme d'assistance et réhabilitation agricole

aide pour les écoliers



- visité 89 personnes détenues pour des raisons liées au conflit et à la sécurité, dans 29 lieux de détention, et supervisé la libération et le rapatriement de 26 détenus ;
- assuré un traitement pour 198 patients dans le cadre du programme du CICR de traitement de la tuberculose à l'intention des détenus, dans l'hôpital-prison de Bakou ;



- organisé l'échange de quelque 2 400 messages familiaux entre des détenus et leur famille et entre des proches séparés par le conflit ;
- soumis aux autorités concernées quelque 2 200 demandes de recherches émanant de familles de personnes disparues.



- soutenu, en Arménie, un projet de secours délégué à la Croix-Rouge américaine, pour quelque 9 400 familles vivant le long de la frontière nord-est avec l'Azerbaïdjan ;
- fourni, dans le Haut-Karabakh, 164 tonnes de pommes de terre de semence, 142 tonnes de semences de blé, 4 474 assortiments de semences de légumes, 13 ruches, 5 625 colis de vivres et 16 364 assortiments de produits pour faire des conserves, à quelque 5 400 familles vivant dans 43 villages et une ville dans les districts les plus affectés par le conflit ;
- soutenu, dans les districts de la ligne de front en Azerbaïdjan, un projet

EN 1997, LE CICR A :

- délégué à la Croix-Rouge américaine, avec 1 432 tonnes de vivres et 257 tonnes d'autres secours fournis à 9 150 familles vulnérables ;
- distribué, dans le district de Fizouli, 341 tonnes de vivres, 10 tonnes de savon et de détergent, 3 213 assortiments de semences de légumes et 67 tonnes de pommes de terre de semence à quelque 3 000 familles ;
- donné à 18 000 enfants d'Arménie et du district de Fizouli la possibilité d'aller à l'école pendant l'hiver en leur fournissant des vivres, des vêtements chauds et des chaussures, ainsi que du mobilier et du matériel de chauffage, et en remettant en état des écoles et des jardins d'enfants ;
- fourni, dans le cadre d'un programme de construction dans le Haut-Karabakh, du matériel de construction pour de petits projets spécifiques dans les villages les plus nécessiteux ;
- effectué, conjointement avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, des distributions de secours dans les huit districts de la ligne de front en Azerbaïdjan ;
-  - remis des secours médicaux à dix établissements médicaux militaires et civils soignant des blessés de guerre en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh, fourni une assistance indispensable aux dispensaires civils dans le Haut-Karabakh ;
- organisé, dans le cadre du programme de formation de la Croix-

Rouge américaine destiné aux instructeurs de premiers secours en Azerbaïdjan, dix stages de formation qui ont été suivis par 124 personnes vivant dans les districts de la ligne de front (92 volontaires de 61 villages ont terminé le cours avec succès) ;



- fabriqué, à Bakou, 404 membres artificiels (dont 99 pour des victimes de mines), et appareillé 319 nouveaux amputés ;
- fabriqué 64 orthèses (dont deux pour des victimes de mines), et fourni des orthèses à 39 nouveaux patients ;
- fabriqué 786 paires de béquilles ;



- installé, dans le district de Fizouli (Azerbaïdjan), 12 pompes submersibles, trois réservoirs et plusieurs conduites d'eau, et remis en état trois pompes d'irrigation ;
- rétabli, dans le Haut-Karabakh, l'approvisionnement en eau pour 20 000 personnes dans huit villages et une petite ville proches des lignes de front ;
- remis en état le système de distribution d'eau d'un hôpital pénitentiaire à Erevan ;



- signé, avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, des accords de coopération concernant les recherches de personnes, la diffusion et les activités en général ;
- fourni un soutien matériel, dont du matériel de bureau, à la Croix-Rouge

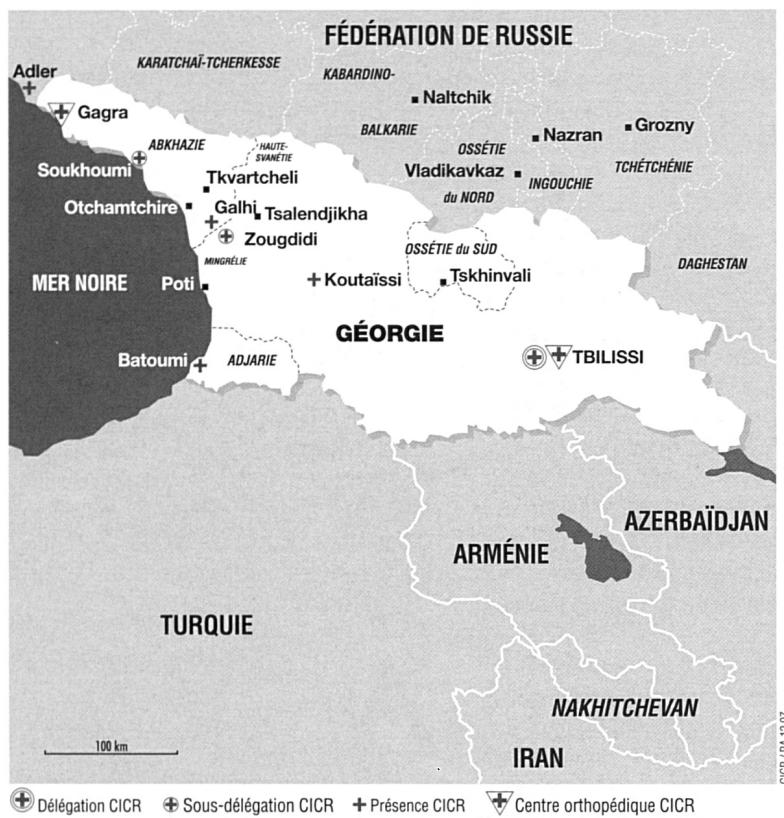
- arménienne et au Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan ;
- pris des dispositions pour qu'un responsable des recherches de la Croix-Rouge arménienne reçoive une formation pratique à Moscou et pour qu'un responsable de la diffusion participe à un cours régional de formation organisé à Tbilissi ;
- permis à un responsable de la diffusion du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan de suivre un atelier d'une semaine organisé par la délégation régionale de Moscou ;

- 
- fait en sorte qu'un officier arménien suive le deuxième cours international du CICR sur le droit des conflits armés, qui s'est tenu à Moscou en mars ;
 - permis à deux officiers (l'un arménien et l'autre azerbaïdjanais) de suivre le troisième cours international du CICR sur le droit des conflits armés, qui s'est tenu à Kyiv en novembre ;
 - permis à un officier azerbaïdjanais, nommé par le ministère de la Défense, de participer au premier cours en langue russe sur le droit des conflits armés, qui s'est tenu à San Remo (Italie) ;

- organisé, en Arménie, un séminaire de droit humanitaire à l'intention de 110 officiers supérieurs du quartier général de l'état-major général des forces armées à Erevan, et organisé des cours de diffusion pour les unités de la police militaire dans le pays ;
- organisé, dans le Haut-Karabakh, des séances de diffusion sur les règles fondamentales du droit humanitaire à l'intention de plus de 700 officiers et soldats, et pour le personnel et les patients d'un hôpital militaire assisté par le CICR ;
- donné, en Azerbaïdjan, plusieurs exposés sur le droit humanitaire à des soldats appartenant aux unités militaires stationnées à proximité des lignes de front ;
- fait, en Arménie, une présentation d'une journée sur le droit humanitaire dans le cadre d'un séminaire sur les droits de l'homme ;
- pris des dispositions pour que deux enseignants des Universités d'État d'Erevan et de Bakou participent au deuxième cours de formation du CICR en langue russe sur le droit humanitaire, qui s'est tenu à Moscou en novembre ;
- organisé un séminaire de trois jours sur le droit humanitaire pour lancer l'introduction du sujet dans le programme des facultés de droit, d'étude du journalisme et de relations internationales de l'Université d'État de Bakou, et fait en sorte qu'un professeur de l'Université de Grenoble (France) y participe ;
- publié 73 000 manuels supplémentaires de littérature du CICR se rapportant au droit humanitaire pour les élèves de cinquième année et 6 300 manuels du maître correspondants, en arménien et en azéri ;
- organisé une série de 31 séminaires de formation destinés aux professeurs de littérature des élèves de cinquième année en Arménie et en Azerbaïdjan ;
- fait traduire les Conventions de Genève en arménien et en azéri, ainsi qu'un dépliant du CICR sur l'emblème, en arménien ;
- publié et distribué 15 000 dépliants en azéri expliquant les activités du CICR en Azerbaïdjan ;



- distribué, dans le cadre de sa campagne de prévention contre les dangers des mines, 15 000 dépliants, 120 000 brochures, 16 000 affiches et autocollants, 25 000 cahiers pour écoliers, contribuant ainsi à mettre plus de 500 000 personnes en garde contre les dangers des mines.



GÉORGIE

La tendance positive de l'année précédente s'est poursuivie en 1997: en effet, une relative stabilité politique a prévalu et le cessez-le-feu a été respecté dans l'ensemble. La situation est toutefois restée tendue le long de la ligne de démarcation entre les forces géorgiennes et abkhazes. Une grande partie de la population a continué de souffrir des effets du conflit, en particulier quelque 250 000 personnes déplacées qui avaient fui les combats en Abkhazie en 1993 et qui, depuis, étaient restées par la force des choses en Géorgie occidentale. Leurs conditions de vie et celles d'autres groupes vulnérables se sont aggravées à mesure que l'aide internationale diminuait. À partir du mois de juillet, les accrochages opposant des partisans géorgiens aux autorités abkhazes se sont largement étendus à l'intérieur de l'Abkhazie, jusqu'à Soukhoumi. Si l'ensemble de la population civile en Abkhazie a souffert de l'augmentation des actes de violence criminels, les membres des groupes minoritaires vivant seuls ont été particulièrement vulnérables et sont devenus la cible de

diverses formes de harcèlement. Dans le sud de l'Abkhazie, la situation en matière de sécurité a été particulièrement préoccupante en raison des mines terrestres, des explosions de bombes, des enlèvements et de la criminalité. Le CICR a été victime de deux incidents de sécurité, au printemps et à l'automne 1997.

Un sommet des chefs d'État de la CEI s'est tenu en mars à Moscou. Le mandat des forces de maintien de la paix de la CEI, stationnées dans la zone tampon entre les forces géorgiennes et abkhazes et la MONUG*, y a été confirmé et prolongé, tout d'abord jusqu'au 31 juillet 1997 puis jusqu'au 31 janvier 1998. En dépit du fait que l'année avait bien commencé, la tension s'est accrue en avril lorsque les autorités abkhazes ont déclaré leur opposition à une résolution du sommet de la CEI visant à étendre la zone de sécurité le long du fleuve Ingouri jusqu'à la région de Galhi, sous contrôle abkhaze. Les parties se sont rencontrées pour plusieurs séries de pourparlers, et une déclaration conjointe visant à régler le différend de manière

* MONUG : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

pacifique a finalement été publiée en août. Dans le cadre des discussions, une première rencontre a eu lieu entre le président géorgien et le chef de l'Abkhazie, ce qui représentait un progrès sur le plan diplomatique. Les négociations ont encore progressé lors d'une conférence qui s'est tenue à Genève en novembre et qui a conduit à la création d'un conseil de coordination sous les auspices des Nations Unies. Les dirigeants de Géorgie et d'Ossétie du Sud ont également signé, en novembre, une déclaration de paix conjointe prévoyant notamment d'œuvrer en vue du retour des réfugiés depuis leurs territoires respectifs.

Le CICR a pu poursuivre ses activités de protection en faveur des détenus dans des conditions favorables. Les délégués ont pu accéder sans restriction à l'ensemble de la population carcérale dans tous les lieux de détention — y compris les personnes incarcérées pour des raisons liées au conflit ou à la sécurité et les délinquants de droit commun — et ont pu s'entretenir librement avec tous les détenus. Pendant l'année, des visites ont été effectuées dans tous les lieux de détention permanents et provisoires en Géorgie et en Abkhazie et, pour la première fois depuis 1994, au centre de détention préventive du ministère géorgien de la Sécurité. En outre, les lieux de détention ont reçu une assistance médicale et matérielle *ad hoc*. Pour certaines visites, les délégués étaient accompagnés d'un prothésiste qui a équipé de membres artificiels des détenus amputés.

Dans le cadre du programme de visites familiales, lancé fin 1996, le CICR a pu prendre des dispositions pour que les détenus reçoivent la visite de leurs parents, dont il a assuré le transport et le logement. Les visites ont également eu lieu de part et d'autre des lignes de front.

En Abkhazie, la situation des groupes minoritaires non abkhazes, surtout des personnes âgées et isolées d'origine géorgienne, arménienne et russe, est restée un sujet de vive préoccupation. Tandis que les délégués ont poursuivi leurs visites régulières aux représentants de ces groupes afin de recueillir et de transmettre aux autorités abkhazes les allégations de harcèlement, de vols et d'autres actes criminels, de nombreuses personnes ont commencé à se rendre à la délégation de leur propre initiative. Il était parfois difficile de se faire une idée précise de la situation, notamment dans la région de Galhi où les conditions de sécurité étaient particulièrement précaires.

Compte tenu de l'absence permanente de services postaux à l'intérieur et au départ de l'Abkhazie, le CICR a maintenu son réseau de messages Croix-Rouge et plus de 75 000 messages ont été échangés pendant l'année. Le réseau était géré en partie avec la collaboration de trois sections locales de la Société nationale, qui étaient chargées de collecter et de distribuer les messages dans le pays. Quant au nombre des regroupements familiaux menés sous les auspices du CICR, il a globalement diminué.

La sensibilisation au droit international humanitaire des troupes géorgiennes, abkhazes et russes stationnées le long des lignes de front est resté une priorité essentielle. À cette fin, les contacts ont été maintenus avec les forces armées et les

*accès aux détenus
et visites familiales*

*préoccupation pour les
groupes minoritaires*

forces de police géorgiennes et abkhazes, de même qu'avec les troupes russes de maintien de la paix. Le ministère géorgien de la Défense a terminé la traduction en géorgien du dossier pédagogique du CICR sur le droit des conflits armés.



- visité 333 détenus (dont 127 enregistrés pour la première fois) dans 21 lieux de détention relevant des autorités géorgiennes ;
- visité 61 détenus (dont 41 enregistrés pour la première fois) dans dix lieux de détention relevant des autorités abkhazes ;
- organisé six visites familiales à des détenus de l'autre côté des lignes de front ;



- transmis 76 174 messages Croix-Rouge et organisé 43 regroupements familiaux ;
- organisé deux ateliers de formation sur les activités de recherches pour deux sections locales de la Croix-Rouge ;



- distribué des colis de vivres (comprenant de cinq à 10 kg de farine par colis) à quelque 43 000 bénéficiaires dans des villes et à 25 000 personnes dans les zones rurales ;

EN 1997, LE CICR A :

- fourni, dans le courant de l'été, 53 000 assortiments de produits pour faire des conserves, comprenant du sucre, du sel, de l'huile et des couvercles de bocaux ;
- dans le cadre d'un programme de multiplication des pommes de terre, distribué 15 tonnes de pommes de terre de semence et 19 000 assortiments de semences de légumes dans des villages abkhazes ;
- remis 16 700 couvertures, 279 000 bougies, 3 200 kg de laine, 1 780 paires de bottes de pluie pour enfants, ainsi que 179 ballots et 2 499 assortiments de vêtements d'hiver pour enfants ;
- soutenu 24 cuisines communautaires gérées par l'administration locale et les sections locales de la Croix-Rouge, qui ont fourni chaque jour un repas chaud de 2 200 calories à 6 500 personnes ;
- ouvert quatre nouvelles cuisines communautaires ;
- fourni 6 980 assortiments de matériel scolaire à 55 écoles dans le centre de l'Abkhazie et, à trois écoles, des bâches de plastique pour des réparations ;
- fourni des vestes d'hiver à tous les bénéficiaires des cuisines communautaires ;
- distribué des semences et des engrains à dix fermes collectives; acheté et utilisé une partie de leur récolte pour approvisionner les cuisines communautaires ;
- fourni une assistance à six établissements médicaux pour soigner 673 blessés de guerre en Géorgie occidentale et en Abkhazie ;
- soutenu deux polycliniques et un dispensaire du district de Soukhoumi en fournissant des secours médicaux, du carburant et un véhicule pour permettre au personnel d'effectuer 4 248 visites à domicile, d'assurer des services d'hygiène personnelle et de nettoyage, de livrer des repas cuisinés et de donner plus de 127 000 consultations ;
- fourni au ministère de l'Intérieur une assistance médicale ponctuelle pour l'aider à lutter contre une épidémie de dysenterie dans une prison abkhaze ;

Un accord ayant été conclu avec les autorités abkhazes, le programme pour les écoles⁶ a été mis à l'essai pour une courte période dans sept écoles d'Abkhazie, en mai et en juin. À partir de juillet, il a été réellement mis en place et a touché l'en-

programme dans les écoles

⁶ Voir *Délégation régionale de Moscou*, p. 210 (programme pour les écoles).

- fourni du matériel de laboratoire à l'Institut de pneumologie de Tbilissi; formé le personnel et effectué des réparations ;



- fabriqué 669 prothèses, dont 184 pour des victimes de mines, et appareillé 479 patients dans les ateliers de Tbilissi et de Gagra ;



- signé un accord de coopération de trois ans avec la Société de la Croix-Rouge de Géorgie et apporté un soutien technique et financier à ses activités de recherches et de diffusion ;
- soutenu le programme de soins à domicile en faveur des personnes âgées et déplacées, géré par les sections de la Croix-Rouge à Soukhoumi et Tkvarcheli (Abkhazie) ;
- fourni des conseils juridiques à la Croix-Rouge de Géorgie, qui a été officiellement reconnue après l'adoption de projets de loi relatifs à la Société nationale et à la protection de l'emblème ;



- permis à un représentant du ministère de la Défense de participer au troisième cours international d'une semaine destiné aux conseillers juridiques des forces armées, organisé par le CICR à Kyiv ;
- donné de nombreux exposés sur le droit humanitaire aux troupes géorgiennes, abkhazes et russes stationnées sur les lignes de front ;
- donné, pour la première fois, des exposés sur le droit humanitaire aux forces de police et aux autorités abkhazes ;
- organisé, en Abkhazie, un séminaire à l'intention de 30 officiers supérieurs des troupes russes de maintien de la paix stationnées sur les lignes de front ;
- organisé deux ateliers de formation régionaux sur la diffusion, l'un pour les responsables de la diffusion des Sociétés nationales arménienne, azerbaïdjanaise et géorgienne, et l'autre pour l'équipe de diffusion basée à Nalchik (Kabardino-Balkarie) ;

- distribué plus de 3 000 manuels scolaires et livres du maître correspondants aux élèves et aux enseignants de cinquième année, élargissant ainsi à l'Abkhazie le programme des écoles ; organisé cinq séminaires de formation pour les enseignants et visité 70 % des écoles pour faire connaître aux enseignants le CICR et le programme des écoles ;
- produit, pour l'Abkhazie, 10 000 calendriers de poche contenant des références aux principes humanitaires dans la culture locale, et 2 000 calendriers de table similaires pour la Géorgie ;
- produit, en partie en collaboration avec la télévision nationale, des vidéoclips et des courts métrages sur le programme des écoles, le centre d'appareillage orthopédique, l'emblème de la croix rouge et les activités du CICR ;
- fait un exposé, diffusé par une chaîne de télévision privée, pour 25 journalistes de télévision et de la presse écrite, afin de promouvoir les activités du CICR et le respect du droit humanitaire.

semble des 2 500 élèves de cinquième année en Abkhazie. Au début de la nouvelle année scolaire, en septembre, le programme a repris en Géorgie et a été étendu à 4 000 élèves supplémentaires qui étudient le géorgien comme deuxième langue dans des écoles russes, arménienes et azerbaïdjanaises. Tandis que le premier manuel faisait l'objet d'évaluations, des préparatifs ont débuté en vue de fournir du matériel didactique adapté aux élèves de septième année.

L'étude de la législation nationale géorgienne en vue d'y incorporer le droit humanitaire, pour laquelle le CICR avait désigné un expert juridique de Tbilissi, a été achevée vers la fin de l'année. La délégation a continué d'encourager le ministère des Affaires étrangères à poursuivre ses préparatifs en vue de créer une commission interministérielle de mise en œuvre du droit humanitaire.

Comme les années précédentes, l'assistance aux hôpitaux soignant les blessés de guerre, dont les victimes de mines terrestres (le CICR a enregistré 73 nouveaux cas), s'est poursuivie en Géorgie occidentale et en Abkhazie. Les personnes blessées dans le district de Galhi ont été amenées à l'hôpital à Zugdidi en ambulance de la MONUG. En raison de l'embargo économique en cours en Abkhazie, de nombreux établissements médicaux ne disposaient pas de sources d'approvisionnement fiables en fournitures médicales ou chirurgicales et dépendaient entièrement de l'assistance du CICR. À partir de juillet, un dispensaire militaire à Otchamchire a été ajouté aux établissements visités et approvisionnés régulièrement, tout comme la polyclinique de Zugdidi où quelque 60 000 déplacés internes pouvaient recevoir des soins. En Abkhazie, les établissements médicaux qui menaient des programmes de soins à domicile en faveur des personnes âgées et déplacées ont bénéficié d'un soutien matériel, d'une assistance technique et d'une formation du personnel destiné à leur permettre de donner des consultations et de faire les visites à domicile. En outre, le délégué de santé du CICR s'est rendu chez les personnes vulnérables pour voir si elles avaient accès aux soins médicaux.

Dans le cadre d'une campagne générale de lutte contre la tuberculose menée en Géorgie par le ministère de la Santé, en collaboration avec l'OMS, la première phase d'un programme de lutte contre la tuberculose en faveur des détenus, mené avec l'assistance du CICR, a commencé en juillet. Compte tenu des résultats obtenus grâce à un programme similaire à Bakou⁷, une nouvelle approche a été choisie pour aborder le problème dans les prisons géorgiennes. La première étape a consisté en une évaluation de la fréquence des cas de tuberculose dans les lieux de détention et leur résistance aux traitements par les médicaments. Elle a été menée par une équipe médicale du CICR, en collaboration avec les ministères de la Santé et de l'Intérieur. Des négociations ont ensuite eu lieu avec le ministère de l'Intérieur pour réorganiser l'hôpital pénitentiaire conformément aux recommandations de l'OMS. Une mesure concrète a été prise sous la forme d'un séminaire

⁷ Voir Arménie/Azerbaïdjan, p. 222.

de formation organisé pour le personnel de laboratoire pour faciliter l'établissement d'un diagnostic correct et la bonne application de méthodes de traitement.

En mars, le CICR et le ministère de la Santé ont prolongé d'une année leur accord de coopération relatif aux deux ateliers d'appareillage orthopédique de Tbilissi et de Gagra. Les deux ateliers ont fourni gratuitement des membres artificiels à des amputés en Géorgie et en Abkhazie. La demande étant en augmentation, les locaux de l'atelier de Tbilissi ont été agrandis, de nouveaux techniciens stagiaires ont été recrutés et un nouveau service d'appareillage orthopédique a été ouvert en faveur des amputés de la région de Galhi en Abkhazie, qui ne pouvaient se rendre dans les deux autres centres du CICR.

Les programmes de secours ont à nouveau été axés sur l'Abkhazie, dont l'économie régionale est restée paralysée par le blocus et des problèmes structurels. Si l'ensemble de la population a souffert, les groupes vulnérables comme les personnes âgées, les handicapés, les orphelins et les familles nombreuses ont été les plus durement touchés. Les distributions de secours pour l'hiver étant terminées, fin janvier, une série de distributions supplémentaires de vivres a commencé en février. Des assortiments de semences de légumes ont été fournis dans les régions rurales, ainsi que des assortiments de produits pour faire des conserves, afin de permettre aux familles de conserver les légumes cultivés pendant l'été et de les rendre moins dépendantes des secours en hiver.

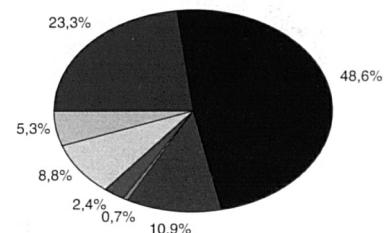
En Abkhazie, le CICR a continué de soutenir plus de 24 cuisines communautaires gérées par l'administration et les sections locales de la Croix-Rouge, afin de fournir un repas chaud par jour aux personnes âgées, aux handicapés et à d'autres groupes vulnérables. En septembre, le programme a été délégué à la Croix-Rouge finlandaise, tandis que le programme de soins à domicile, soutenu par le CICR, en faveur des personnes âgées et des patients alités à Soukhoumi, était, à son tour, délégué à la Croix-Rouge suédoise. Comme en 1996⁸, dix fermes collectives en Abkhazie ont reçu des semences, des pommes de terre de semence et des engrains du CICR, qui leur a acheté une partie de leur production pour approvisionner les cuisines communautaires.

En septembre, le CICR, la Société de la Croix-Rouge de Géorgie et la Fédération ont rencontré les autorités, afin de discuter d'un projet de loi relatif à l'usage et à la protection de l'emblème et d'un autre projet de loi concernant la Croix-Rouge de Géorgie. Ces deux lois ont été adoptées et, le 6 novembre, le CICR a reconnu la Société nationale.

distributions de vivres et cuisines communautaires

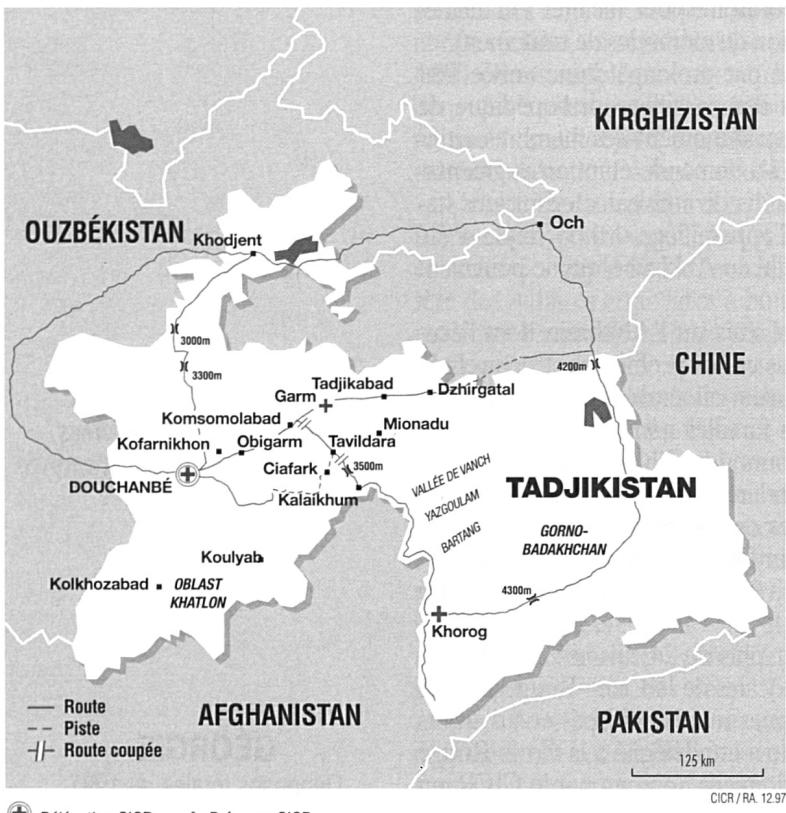
GÉORGIE

Dépenses totales en 1997
CHF 21 992 552



- Protection/activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec la Société nationale
- Promotion/diffusion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

⁸ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 218.



Délégation CICR + Présence CICR

*suspension des activités
au milieu de l'année*

Asie centrale TADJIKISTAN

Les progrès considérables enregistrés dans les négociations entre le gouvernement et l'Opposition tadjike unifiée, qui ont abouti à la signature, le 27 juin à Moscou, d'un accord de paix mettant officiellement fin à cinq années de guerre civile, ont constitué l'événement marquant de l'année. La mise en œuvre de l'accord a commencé en septembre avec le retour dans la capitale, Douchanbé, du chef de l'Opposition tadjike unifiée et le début des activités de la commission de réconciliation nationale, créée en décembre 1996.

Le cessez-le-feu signé en décembre 1996 a été généralement respecté au cours de l'année 1997, les deux parties semblant déterminées à soutenir le processus de paix. La cessation des hostilités a permis à des milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à quelque 10 000 réfugiés tadjiks qui avaient cherché la sécurité en Afghanistan, de retourner dans leurs foyers. La seule région

où la situation a été tendue pendant l'année a été le district de Kofarnikhon, à l'est de Douchanbé, où des groupes locaux de l'opposition se sont heurtés à plusieurs reprises aux unités gouvernementales. Les combats acharnés qui ont opposé des groupes rivaux au sein des forces gouvernementales, et qui ont secoué Douchanbé et le sud-ouest du pays en août, ont constitué le plus vif sujet d'inquiétude. Deux cents personnes ont été blessées au cours de ces affrontements et de nombreuses autres ont été affectées par l'effondrement de l'ordre public qui a suivi.

En dépit de la suspension des opérations militaires, la situation sur le plan de la sécurité s'est progressivement détériorée. Plusieurs cas d'enlèvements ont été signalés et, pendant le dernier trimestre, une série d'explosions de bombes a secoué Douchanbé.

Les organisations humanitaires n'ont pas été épargnées non plus : en février, un groupe de la milice qui avait déjà pris en otage, puis relâché, plusieurs observateurs militaires des Nations Unies en décembre 1996, a sévi à nouveau en capturant 14 expatriés, dont deux membres du personnel du CICR. Bien que ces deux collabo-

rateurs aient été libérés au bout de deux jours, le CICR a suspendu ses activités jusqu'à la libération de tous les autres otages et ne les a reprises qu'au début du mois de mars.

Les activités de la délégation ont été considérablement réduites à la suite de deux autres graves incidents de sécurité, en juin et en juillet, dans le centre du Tadjikistan. En juin, deux délégués qui travaillaient dans la région de Tavildara, dans le centre du pays, ont été la cible de tirs délibérés. Deux semaines plus tard, le 1^{er} juillet, deux véhicules du CICR ont essuyé des tirs dans la vallée de Garm, heureusement cette fois encore, sans qu'il y ait de victimes. Ces incidents ont conduit le CICR à retirer son personnel du bureau de Garm et à suspendre ses activités dans le centre du Tadjikistan, en attendant de recevoir des garanties, d'une part, quant à l'ouverture d'une enquête et, d'autre part, quant à l'adoption de mesures destinées à éviter ce genre d'incidents à l'avenir.

En novembre, les délégués du CICR sont retournés dans la région de Garm, à la suite d'une entrevue entre le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, le chef de l'Opposition tadjike unifiée et le président de la commission nationale de réconciliation. Des secours et une assistance médicale ont immédiatement été acheminés dans la région. Toutefois, une nouvelle prise d'otages, qui a eu lieu en novembre (il s'agissait de membres d'organisations humanitaires), s'est terminée par la mort d'une ressortissante française et a contraint le CICR à réduire les effectifs de son personnel expatrié.

Malgré de nouvelles discussions avec les autorités tadjikes à tous les niveaux, la délégation n'a fait aucun progrès dans ses efforts visant à obtenir l'accès, conformément aux critères habituels du CICR, aux personnes détenues par le gouvernement.

Le principal problème non résolu a été le refus des autorités de laisser les délégués s'entretenir sans témoin avec les détenus en attente de jugement.

En revanche, les démarches entreprises auprès de l'opposition pour avoir accès aux prisonniers qu'elle détenait ont abouti. En janvier 1997, les délégués ont pu visiter une nouvelle fois le groupe de soldats du gouvernement aux mains de l'opposition, que le CICR avait déjà enregistrés et vus en décembre 1996. Tous ont ensuite été libérés. Les délégués ont pu à nouveau se rendre à Tavildara, sur la ligne de front, qui était passée aux mains de l'opposition, pour discuter de la possibilité de voir d'éventuelles personnes détenues dans cette ville. En juin, les délégués ont visité 158 soldats du gouvernement dans la vallée de Mionadu. Des messages Croix-Rouge ont été échangés entre les détenus et leurs parents, et des détenus qui avaient été libérés par l'opposition ont été visités dans leurs villages.

Après la suspension des activités en milieu d'année, les visites de personnes détenues dans les vallées de Garm et de Tavildara ont repris début décembre. Les délégués ont constaté que seuls 33 prisonniers, sur un groupe de soldats du gouvernement vus par le CICR en juin, étaient encore détenus par l'Opposition tadjike unifiée, les autres ayant été libérés dans le courant de l'été et de l'automne. Étant

visites de détenus

protection de la population civile

prévention contre les dangers des mines

la diffusion, soutien essentiel

TADJIKISTAN

Dépenses totales en 1997

CHF 10 954 076



donné le rude climat hivernal, les détenus restants ont reçu des vêtements, des chaussures et des couvertures.

La protection de la population civile et des combattants blessés a vivement préoccupé le CICR pendant et immédiatement après les combats du mois d'août dans le sud et l'ouest du pays, y compris dans la capitale. Grâce à des observations et aux informations recueillies, le CICR a pu attirer l'attention des autorités militaires et civiles concernées sur les problèmes que rencontrait la population dans ces régions et à Douchanbé. En outre, les délégués de l'institution ont fourni des secours médicaux d'urgence aux structures de santé soignant les victimes des combats. Ils ont également suivi la situation pendant les affrontements qui se sont produits à l'est de Douchanbé, en octobre.

Comme la menace des mines terrestres persistait dans le centre du Tadjikistan, des dépliants supplémentaires de prévention contre les dangers des mines ont été imprimés en tadjik et en russe, afin d'alerter les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui regagnaient leurs foyers dans la région. Pour définir de manière plus précise le problème des mines terrestres dans le pays, un système de collecte de données a été mis en place, afin de donner un caractère formel à la récolte des informations sur ce sujet.

Pour que le droit humanitaire soit respecté, il importait plus que jamais de veiller à ce que les combattants et les civils dans toute la région connaissent et acceptent ses principes et ses règles. C'est dans ce but qu'outre les programmes de coopération déjà existants avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur et les gardes présidentiels, des accords de coopération à long terme sur l'enseignement du droit des conflits armés ont été signés au début de l'année avec les troupes de gardes-frontières tadjiks, les forces de police, ainsi qu'avec la 201^e division d'infanterie motorisée du ministère russe de la Défense, déployée au Tadjikistan dans le cadre des forces de maintien de la paix de la CEI. Un manuel du CICR destiné aux instructeurs militaires a été approuvé par les ministères tadjiks de la Défense et de l'Intérieur et distribué aux unités militaires dans tout du pays.

La coopération avec le ministère de l'Éducation s'est poursuivie afin d'incorporer le droit humanitaire dans le programme des établissements d'enseignement supérieur, en particulier dans les facultés de droit et d'études militaires. À cet égard, d'autres relations de travail ont été établies avec l'Université d'État tadjike et l'Université d'État de Khodjent, où des cours obligatoires de droit humanitaire ont été instaurés pour les étudiants en droit international. Plusieurs séminaires nationaux ont été organisés, afin de présenter le droit humanitaire et sa mise en œuvre aux juristes tadjiks.

Pour le programme des écoles secondaires⁹, les ouvrages en tadjik, produits par le CICR en collaboration avec le ministère de l'Éducation, ont été distribués aux écoles dans différentes régions du pays pour être testés et évalués.

⁹ Voir *Moscou, délégation régionale*, p. 222.

En août, le gouvernement a officiellement accepté la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, créée conformément à l'article 90 du Protocole additionnel I. Il a également pris des mesures pour réviser le code pénal et créer une commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire. Des relations de travail ont été établies avec les départements juridiques du bureau de la Présidence et des ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice.

À mesure que les hostilités diminuaient pendant le premier semestre de l'année, l'assistance aux établissements médicaux de Douchanbé, vers lesquels les blessés de guerre des zones de conflit étaient dirigés auparavant, a été progressivement réduite. La fourniture de matériel chirurgical pour soigner les blessés nécessitant un traitement à long terme, les blessés par balles et les victimes de mines terrestres a cependant été maintenue, notamment dans les hôpitaux soignant les personnes blessées au cours des combats du mois d'août à Douchanbé et dans les environs.

En dehors des périodes pendant lesquelles les activités étaient suspendues pour des raisons de sécurité, les hôpitaux des anciennes régions de conflit ont reçu une assistance régulière. Un programme de soins de santé primaires a débuté en octobre à Ciafark, dans la vallée de Shugnau, pour répondre aux importants besoins médicaux signalés dans cette contrée. Toutefois, l'évolution de la situation, qui avait été à l'origine de cette activité, et les contraintes sur le plan de la sécurité ont obligé la délégation à suspendre le programme tout à la fin de l'année. En revanche, les distributions mensuelles de médicaments, la formation ainsi que l'assistance apportée par des spécialistes ont repris en novembre dans les hôpitaux de Garm et de Tavildara, à la suite d'une évaluation des structures médicales situées le long des anciennes lignes de front et dans les régions coupées de l'approvisionnement régulier en secours médicaux.

L'accord avec les autorités azerbaïdjanaises n'ayant pas été prolongé, le programme qui permettait d'amener à Bakou, par avion, des amputés pour y être équipés de membres artificiels, a dû être interrompu au premier semestre¹⁰. Le CICR a décidé de remettre en état un centre d'appareillage orthopédique existant à Douchanbé pour répondre aux besoins des amputés au Tadjikistan. Les travaux ont débuté en novembre.

Au début 1997, six mois après le début d'un programme nutritionnel d'urgence lancé pour assurer la survie des quelque 7 000 détenus¹¹ du pays, un rapport détaillé présentant les conclusions du CICR quant à la situation nutritionnelle dans les 14 prisons du Tadjikistan a été remis aux autorités. La première évaluation a révélé que le degré de malnutrition chez les détenus restait élevé. Une seconde étude, menée en été, a montré que la situation générale était loin d'être satisfaisante, même si l'assistance du CICR avait réussi à réduire le taux de mortalité dans les prisons. Dans de nombreux lieux de détention, les vivres fournis par le CICR étaient devenus la seule source d'alimentation, au lieu d'être utilisés comme un moyen pour permettre aux prisons de faire face jusqu'à ce que les autorités aient pris les mesures nécessaires pour pallier le

assistance aux établissements médicaux de Douchanbé

programmes médicaux dans les anciennes régions de conflit

programme nutritionnel en faveur des détenus

¹⁰ Voir Arménie/Azerbaïdjan, p. 222.

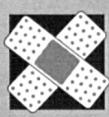
¹¹ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 222.



- visité 200 détenus aux mains de l'opposition tadjike et leur a permis d'échanger 758 messages Croix-Rouge avec leur famille ;
- dans le cadre du programme de réadaptation nutritionnelle en faveur de quelque 7 000 détenus dans 14 prisons tadjikes, fourni des médicaments essentiels, 250 000 comprimés de vitamines, 547,5 tonnes de farine de blé, 348,5 tonnes de haricots et de lentilles, 189,7 tonnes de riz, 54,1 tonnes d'huile végétale, 25,6 tonnes de biscuits énergétiques, 1,4 tonne de lait enrichi, ainsi que 7,9 tonnes de savon, 1 729 couvertures, 7 981 pullovers et 5 074 paires de chaussures ;



- distribué des secours, à savoir 1 033 tonnes de vivres et 498 tonnes d'autres articles (tels que couvertures, vêtements, bougies, savon et bâches de plastique) à quelque 22 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et à des groupes affectés par le conflit, ainsi qu'à des personnes qui avaient besoin d'une assistance à la suite d'un faible tremblement de terre en décembre ;



- fourni jusqu'en juin des secours médicaux et chirurgicaux à 14 hôpitaux et à plusieurs unités de premiers secours soignant des soldats gouvernementaux et des combattants de l'opposition ;
- approvisionné régulièrement, à partir du mois de juin, les hôpitaux de

EN 1997, LE CICR A :

- Douchanbé en matériel médical; effectué, en novembre, des distributions *ad hoc* dans le sud du pays ;
- fourni, pendant les combats du mois d'août, une assistance médicale d'urgence aux établissements médicaux soignant les blessés ;
- fourni des secours médicaux à des établissements de santé pour les personnes déplacées dans trois abris à Douchanbé et recruté un médecin pour donner des soins ;
- lancé des programmes de formation et fourni un soutien spécial aux hôpitaux de Ciafark, Garm et Tavildara ;



- transporté par avion du Tadjikistan en Azerbaïdjan, 14 amputés de guerre pour les équiper de membres artificiels à son centre d'appareillage orthopédique de Bakou ;



- fourni, conjointement avec le Croissant-Rouge du Tadjikistan, des vivres et d'autres secours à 355 personnes dont les maisons avaient été détruites au cours des combats du mois d'août à Douchanbé et Kurgan-Tyube ;
- aidé, avec l'aide de la Société nationale, 1 363 familles à quitter le Gorno-Badakhchan pour retourner dans la région de Khatlon ;
- fourni, conjointement avec 55 sections de la Société nationale, 21,5 tonnes de vêtements chauds et 85 400 pullovers pour des groupes vulnérables dans l'ensemble du pays ;



- fait en sorte que le chef du département juridique du ministère de la Défense puisse participer au troisième séminaire international du CICR sur le droit des conflits armés, tenu à Kyiv en juin ;
- donné des exposés sur le droit des conflits armés aux officiers et aux soldats relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur, à la garde présidentielle et au ministère de la Défense de la Fédération de Russie, et aidé à élaborer du matériel de formation sur le même sujet pour les soldats et les officiers instructeurs ;
- fait entreprendre une étude sur la législation nationale en vue de mettre en œuvre le droit humanitaire et présenté les conclusions au gouvernement ;
- procédé à une évaluation du code pénal tadjik à la demande du gouvernement ;
- aidé à introduire des cours de droit humanitaire dans deux universités d'État tadjikes ;
- produit et distribué 2 000 exemplaires du manuel scolaire en tadjik ainsi que 100 exemplaires du livre du maître pour lancer la phase pilote du programme des écoles dans cinq régions ;
- aidé à produire 12 000 exemplaires, en tadjik et en russe, du *Code of conduct for combatants: Tajik border troops* (Code de conduite pour combattants : gardes-frontières tadjiks) ;



- fait imprimer 10 000 dépliants relatifs au problème des mines, en tadjik et en russe, pour informer la population de la menace des mines terrestres.

manque de nourriture. Le CICR s'est également efforcé d'atténuer le problème en mettant en place un programme de réhabilitation nutritionnelle en faveur de quelque 800 détenus sous-alimentés. Il a aussi proposé d'aider l'administration pénitentiaire à commencer à produire elle-même de la nourriture, en lui fournissant des semences et des engrains. À maintes reprises, il a entrepris des démarches auprès de la direction et du personnel des prisons et auprès du ministère de l'Intérieur, afin de rappeler que la responsabilité des soins aux détenus incombait aux autorités détentrices. Quelques améliorations ont été constatées pendant le second semestre. Toutefois, après avoir soigneusement étudié la situation et présenté, par écrit, aux plus hautes autorités une évaluation détaillée, sur l'ensemble de la question, le CICR a confirmé sa décision de supprimer progressivement son assistance aux prisons en juin 1998.

Pour faire face aux problèmes d'hygiène et combattre les maladies, des médicaments essentiels et de l'assistance de base (couvertures, savon, chaussures, vêtements et bâches de plastique) ont été fournis. L'assistance médicale était minimale et le CICR a vivement et systématiquement souligné que les autorités pénitentiaires devaient reprendre l'entièvre responsabilité des soins aux détenus.

Au début de l'année, des vivres et d'autres secours ont été distribués à quelque 4 000 familles qui avaient été déplacées ou qui étaient toujours affectées par les hostilités. Vers avril et mai, les gens ont réalisé que le cessez-le-feu tenait et ont commencé à rentrer chez eux. Le CICR a facilité leur retour et, en coordination avec le HCR, a fourni une assistance supplémentaire, uniquement dans les divers lieux d'origine de ces personnes, pour soutenir le processus de rapatriement. Quelque 3 500 personnes, qui avaient cherché refuge dans le Gorno-Badakhchan, et qui ne pouvaient rentrer chez elles en raison des mines terrestres et d'un hiver rigoureux, ont été assistées par la sous-délégation de Khorog jusqu'en juin, quand elles ont pu poursuivre leur route.

Après la reprise des opérations du CICR dans les régions de Garm et de Tavildara en novembre 1997, une dernière série de distributions de vivres a été effectuée en faveur de la population du district de Tavildara, en décembre. À l'approche d'un hiver très rude, des vêtements chauds et des chaussures ont également été remis à la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan pour qu'elle les distribue aux groupes particulièrement vulnérables. Cela a marqué la fin du programme d'assistance mené en collaboration avec des sections de la Société nationale dans le pays.

Pour déployer son action de secours, la délégation a dû une fois de plus surmonter d'immenses obstacles d'ordre logistique. En raison de la destruction des principaux ponts et de l'insécurité dans le centre du pays, les convois ne pouvaient pas se rendre directement de Douchanbé à Garm et Khorog, mais devaient faire un long détour qui les obligeait à traverser plusieurs fois les frontières de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan voisins et franchir des cols à plus de 4 000 mètres d'altitude.

La coopération avec la Société nationale s'est poursuivie, notamment dans les domaines des recherches et de la diffusion, pour lesquels elle a bénéficié d'une formation et d'autres formes de soutien. En novembre, le CICR a reconnu la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan.

assistance aux groupes vulnérables

TACHKENT

Délégation régionale

(Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan)

Comme les années précédentes, la délégation régionale de Tachkent s'est consacrée essentiellement à la diffusion du droit international humanitaire et au renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales de la région, tout en fournissant un soutien logistique à l'opération du CICR au Tadjikistan.

Des officiers supérieurs chargés de l'instruction et représentant les ministères de la Défense du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Turkmenistan ont participé au deuxième cours international sur le droit des conflits armés organisé à Moscou pour les pays de la CEI; en outre, un officier de chacune des forces armées kazakhes, kirghizes, ouzbèkes et turkmènes ont suivi le troisième cours de ce genre, destiné aux conseillers juridiques des forces armées et organisé par la délégation du CICR à Kyiv¹². Un général du ministère kazakh de la Défense a suivi le premier cours en russe sur le droit de la guerre, qui s'est tenu à San Remo (Italie), à la fin de l'année.

Des discussions ont eu lieu avec des représentants des ministères de la Défense et de l'Intérieur, des gardes-frontières et de la Garde nationale des quatre pays couverts par la délégation régionale, afin de mettre en place des programmes réguliers de formation en droit humanitaire et d'intégrer ce droit dans la formation au combat et les procédures militaires. À la suite de contacts réguliers avec les ministères de la Défense du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan, le CICR a participé à la formation d'un bataillon qui allait participer à un exercice de maintien de la paix des Nations Unies. À la fin de l'année, plusieurs réunions de haut niveau avec les représentants des ministères de la Défense et de l'Intérieur au Kirghizistan ont abouti à la mise en place de programmes sur le droit humanitaire pour les forces armées kirghizes. Des séances de diffusion ont également été organisées tout au long de l'année dans les quatre républiques, allant d'exposés d'introduction pour les officiers à des séminaires de formation destinés aux officiers instructeurs. De nombreux séminaires sur le droit humanitaire ont notamment été organisés à l'intention d'officiers des forces armées kazakhes engagées dans les opérations de maintien de la paix au Tadjikistan.

Afin de promouvoir la sensibilisation au droit humanitaire et son incorporation dans les programmes réguliers de cours, de nouveaux contacts ont été établis avec les milieux universitaires. Après des discussions avec les représentants de plusieurs universités dans les quatre pays, le CICR, en liaison avec des enseignants, a commencé à préparer des cours de droit humanitaire destinés à diverses facultés. Les

¹² Voir Kyiv, délégation régionale, p.206.

premiers cours de ce genre ont été donnés au début de l'année universitaire dans les facultés de droit des universités d'État turkmène et kazakhe. La délégation régionale a également organisé des séminaires et des exposés pour les étudiants de plusieurs universités et instituts d'enseignement supérieur.

Dans le cadre des efforts déployés pour familiariser les écoliers avec les valeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les principes humanitaires fondamentaux¹³, des accords de coopération ont été signés avec les ministères de l'Éducation ouzbek et kirghize en vue d'élaborer des manuels scolaires pour un cours obligatoire dans les écoles secondaires intitulé « L'homme et la société ».

Des missions de suivi ont été menées, afin de promouvoir la création de commissions nationales chargées de la mise en œuvre du droit humanitaire. Le gouvernement du Turkménistan a ensuite décidé de créer un telle commission. Une étude sur le droit humanitaire et sa mise en œuvre dans la législation nationale a été entreprise dans l'ensemble des quatre pays couverts par la délégation, et plusieurs recommandations ont été présentées aux autorités concernées.

Les efforts visant à encourager les autorités à adhérer à la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ont partiellement abouti, puisque le Turkménistan, le Kazakhstan et le Kirghizistan ont déclaré leur intention de ratifier cette Convention ou ses Protocoles. De surcroît, le Turkménistan s'est déclaré entièrement favorable à une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel et a signé le traité d'Ottawa. Afin que ce traité soit incorporé dans la législation nationale, le gouvernement a reçu une documentation appropriée. À la demande du ministère des Affaires étrangères du Kirghizistan, le CICR a organisé, à Bichkek, un séminaire sur les mines terrestres auquel ont participé des représentants de diverses autorités concernées par le problème.

Le CICR a aidé les Sociétés nationales de la région à développer et à promouvoir leurs activités, notamment dans les domaines de la diffusion et des recherches de personnes, et à améliorer leur image auprès du public. La diffusion étant une priorité, des plans d'action conjoints ont été établis dans ce domaine au début de l'année, avec l'ensemble des quatre Sociétés nationales. Les activités ont été axées sur la diffusion interne auprès du personnel des Sociétés nationales et l'organisation de concours sur le droit humanitaire pour deux importants publics-cibles, à savoir les jeunes et les journalistes. Le CICR a reconnu la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan au mois de mars.

¹³ Voir *Moscou, délégation régionale*, p. 210 et le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 225.

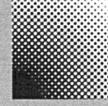


- fourni à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 2 500 colis familiaux pour venir en aide à un afflux soudain de réfugiés afghans au Turkménistan ;



- dispensé aux Sociétés nationales de la région une formation et des conseils en matière de rétablissement des liens familiaux, et apporté une assistance matérielle en fournissant du matériel de bureau et en payant les salaires ;
- signé des accords officiels de coopération relatifs aux activités de recherches avec les Sociétés nationales des quatre républiques couvertes par la délégation régionale ;
- financé les salaires d'un responsable de la diffusion dans chacune des Sociétés nationales ;
- organisé un séminaire de trois jours à l'intention des coordonnateurs de la diffusion des Sociétés nationales des cinq États d'Asie centrale ;
- aidé les Sociétés nationales à former des responsables de la diffusion dans leurs sections régionales et à organiser des séances de diffusion destinées aux autorités et aux jeunes, afin de faire connaître leurs activités et les principes fondamentaux du droit humanitaire ;

EN 1997, LE CICR A :

- fourni un soutien matériel à la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan pour la production d'un film vidéo et d'une brochure sur ses activités ;
- soutenu les efforts des Sociétés nationales pour traduire plusieurs publications du CICR dans leurs langues nationales respectives ;
- aidé les Sociétés nationales du Kirghizistan et du Turkménistan à organiser, à l'intention des écoliers, des concours de dessin en relation avec la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- fourni des fonds pour le camp d'été de la Société nationale kirghize, auquel ont participé 28 dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui ont été familiarisés avec les principes essentiels du droit humanitaire et avec le Mouvement, et qui ont appris à mettre sur pied des projets sociaux ;
-  - mené, dans les quatre pays couverts par la délégation régionale, des études sur le droit humanitaire et sa mise en œuvre dans la législation nationale ;
- organisé deux séminaires à Tachkent à l'intention des experts juridiques choisis dans les cinq pays d'Asie centrale pour mener l'étude ;
- fourni de la documentation et du matériel didactique aux bibliothèques universitaires et au Centre des droits de l'homme et du droit humanitaire de l'Université d'État de Tachkent ;
- continué à faire traduire les principaux traités de droit humanitaire dans la langue nationale de chacun des pays couverts par la délégation régionale ;
- organisé un cours de droit humanitaire d'une semaine à l'intention des instructeurs de l'académie militaire du ministère turkmène de la Défense ;
- payé les frais de participation de trois personnes (du Kazakhstan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan) à un séminaire pour les personnes chargées d'enseigner le droit humanitaire, organisé par le CICR à Moscou ;
- aidé à organiser un séminaire d'une journée sur la mise en œuvre du droit humanitaire dans la législation nationale, qui a été suivi par une cinquantaine de représentants de divers ministères et universités en Ouzbékistan.

